



# Comptes annuels consolidés

## 2015

**GROUPE INFRABEL**

# Table des matières

Rapport annuel consolidé aux actionnaires

Comptes annuels consolidés 2015

Rapport des réviseurs d'entreprises



# **RAPPORT ANNUEL CONSOLIDE aux actionnaires**

**GROUPE INFRABEL**

# Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2016

## 0 Introduction: mentions obligatoires dans le Rapport annuel

---

Ce Rapport annuel est conforme:

- A l'article 119 du Code des Sociétés
- A l'article 27 de la loi du 21 mars 1991, loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

**Le Conseil d'administration a l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les résultats du Groupe Infrabel relatifs à l'exercice comptable 2015, conformément aux prescriptions légales et statutaires.**

## 1. Situation de l'entreprise

---

### 1.1 Événements marquants en 2015

#### Sécurité

En 2015, Infrabel a franchi de nouveaux paliers importants vers un accroissement de la sécurité sur le réseau ferroviaire. Elle reste assurément la priorité stratégique absolue du gestionnaire de l'infrastructure belge.

Conformément au Masterplan ETCS qui a vu le jour suite aux recommandations formulées par la Commission parlementaire Sécurité du rail, Infrabel installe dans une première phase le système de freinage automatique TBL1+. En 2015, le planning des 'mises en service TBL1+' a été complètement réalisé. Le 21 décembre 2015, Infrabel a atteint de cette façon une couverture d'efficacité de 99,99 % sur son réseau.

Infrabel confirme son ambition, formulée dans le Masterplan ETCS, de proposer d'ici 2022 un réseau ferroviaire intégralement équipé du système européen de sécurité ETCS. Depuis fin 2015, 19% ou 1228 km de toutes les voies principales sur le réseau ferroviaire belge sont déjà dotés de l'ETCS.

Dans le cadre du dossier 'ETCS Niveau 2 & Interlocking' dans lequel la SM AVES avait déposé devant le Conseil d'Etat une requête en annulation de la décision prise par le Conseil d'administration d'attribution à la SM Siemens-Fabricom, la SM AVES a renoncé à sa requête le 19 février 2015. Cette renonciation a été acceptée par le Conseil d'Etat le 14 juillet 2015 et Infrabel a ensuite attribué le marché à la SM Siemens-Fabricom en date du 17 juillet 2015.

En 2015, 92 trains - sur un total d'environ 1,3 million de trains - ont dépassé un signal rouge sur les voies principales du réseau belge, un chiffre en augmentation par rapport à 2014 (66 dépassements de signaux). Mais, comparé à l'année de référence 2010, il s'agit d'une baisse (104 dépassements de signaux). Proportionnellement, le point potentiellement dangereux a été atteint moins fréquemment grâce à l'installation de la TBL1+ sur l'infrastructure et dans les trains. Infrabel, la SNCB et les autres opérateurs ferroviaires suivent en permanence l'évolution de près et mettent tout en œuvre, via un plan d'action, pour accroître graduellement la sécurité ferroviaire.

En 2015, Infrabel a constaté 45 accidents aux passages à niveau par rapport à 47 en 2014. On a déploré 11 morts en 2015, le même chiffre qu'en 2014. En septembre 2014, Infrabel a lancé l'installation d'une nouvelle sonnerie aux passages à niveau. Fin 2015, quelque 2741 passages à niveau étaient déjà équipés avec la nouvelle sonnerie. 85% du planning étaient d'ores et déjà réalisés. En outre, Infrabel a lancé de nouvelles campagnes de sensibilisation à destination de tous les usagers de la route. En 2015, 14 passages à niveau ont été supprimés en Flandre et 8 en Wallonie.

Dans le cadre de la prévention des suicides, deux projets pilotes ont été finalisés en 2015 afin de faire baisser le nombre de suicides et de tentatives de suicides sur le rail. Le premier projet a donné lieu à l'installation de « blue lights » dans certaines gares (Dave-Saint-Martin, Péruwelz, Ypres et Kortenberg). Cet éclairage bleu à leds aurait un effet apaisant et contribuerait donc à la prévention des suicides. Le deuxième projet consiste en l'installation d'une télésurveillance thermique (un passage à niveau à Ypres et les gares de Duffel et de Brugge-Sint-Pieters). Des clôtures ont également été posées pour rendre le chemin de fer moins accessible comme moyen de se suicider. En 2015, Infrabel en est arrivée à un total de 3911 km de clôtures. Cela représente 27% du nombre total de clôtures (14.486 km) qu'Infrabel compte encore installer à terme.

En 2015, le nombre d'incidents imputables au trespassing sur le réseau ferroviaire belge a augmenté pour atteindre un total de 572 incidents. Ils ont occasionné pas moins de 8,3% de tous les retards. En outre, en 2015, on dénombre 3 morts parmi les trespassers sur le domaine du chemin de fer. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2014 (9 morts). Il faut encore y ajouter 2 blessés graves parmi les trespassers. Ici aussi, nous constatons une baisse par rapport à 2014 (7 blessés graves). Dans l'espoir de faire baisser le nombre de victimes et de réduire le nombre élevé de minutes de retards de train, Infrabel mise sur des mesures techniques, la sensibilisation et la répression. C'est ainsi qu'Infrabel a lancé en octobre 2015 une campagne de sensibilisation nationale: "Ne marchez jamais sur les voies". Dans le cadre de la lutte contre le trespassing, des tapis-obstacles ont été posés dans les gares de Wavre, Wevelgem et Viane Moerbeke afin de faire baisser le nombre de personnes non autorisées dans les voies. Les résultats de ces tests se sont révélés positifs. Le but est dès lors d'équiper plusieurs passages à niveau de ce système dans les prochaines années.

En 2015, 26 postes de signalisation ont été repris dans un poste de signalisation informatisé. Ce projet à long terme contribue systématiquement à une sécurité accrue.

## Ponctualité

Sur l'ensemble de l'année 2015, la ponctualité du transport intérieur de voyageurs a atteint 90,9%, contre 88,2% en 2014, soit une hausse de 2,7%. Après neutralisation de causes externes et de travaux d'investissement, la ponctualité s'élève à 95,8% contre 92,3% en 2014.

Infrabel a réalisé un excellent résultat: le nombre de minutes de retard attribuées à Infrabel est en baisse, passant de 25,3% en 2014 à 20,9% en 2015 (de 333.930 minutes en 2014 à 281.164 minutes en 2015). La part attribuable à Infrabel sur le total de minutes de retard est limitée. 36,2% des retards sont imputables à la SNCB (486.756 minutes) et 39,4% à des "tiers" (530.794 minutes)<sup>1</sup>. Ces deux catégories réalisent une moins bonne performance qu'en 2014 (473.664 minutes ou 36% pour la SNCB en 2014; 454.444 minutes ou 34,5% pour les "tiers" en 2014).

Ces beaux résultats de ponctualité en 2015 sont dans une large mesure le fruit des initiatives et des actions suivantes.

D'un côté, le nouveau plan de transport de la SNCB pour le transport intérieur de voyageurs, a été préparé et introduit en étroite collaboration avec Infrabel pour plus de robustesse au niveau des horaires, des incidents mineurs pouvant ainsi être plus facilement absorbés et avoir moins d'impact sur la ponctualité.

En outre, les efforts d'Infrabel sur le plan de l'optimisation du niveau de performance intrinsèque à l'entreprise (fiabilité de l'infrastructure et de la gestion du trafic) portent leurs fruits. C'est ainsi que sous l'impulsion du projet Smarter-M, le monitoring de diverses composantes d'infrastructure a été optimisé et que l'entretien s'opère de manière toujours plus efficace. De plus, dans la nouvelle approche en matière de ponctualité, l'accent est mis sur une collaboration interne renforcée, ainsi que sur une approche géographique visant à un traitement prioritaire de points critiques sur le réseau. Tout cela se traduit par une diminution du nombre de minutes de retard à charge d'Infrabel (281.164 minutes en 2015 contre 333.930 minutes en 2014).

En outre, la collaboration opérationnelle optimisée entre Infrabel et la SNCB, tant sur le plan national (Railway Operations Center ou ROC) que régional (postes de signalisation), a débouché sur une fluidité accrue de la gestion du trafic en temps réel.

Enfin, l'impact d'un certain nombre de phénomènes de société sur la ponctualité n'est pas perdu de vue. D'un côté, il y a le plan national contre les vols de câbles qui s'est incontestablement révélé une success story: 85.384 minutes de retard en 2012, chutant à 3252 minutes de retard en 2015. D'un autre côté, il faut bien constater que les initiatives renforcées dans la lutte contre le trespassing n'ont pas encore permis d'inverser la tendance à la hausse (112.327 minutes de retard en 2015 comparées à 62.851 minutes en 2014).

## Capacité

En 2015, des progrès notables ont été enregistrés au niveau d'un certain nombre de projets d'extension et de renouvellement de son infrastructure.

---

<sup>1</sup> Le nombre restant de minutes de retard concerne à titre d'exemple les minutes de retard qui doivent encore être attribuées ou celles non attribuées.

L'attention s'est focalisée en 2015 sur la finalisation du tunnel sur la liaison Watermael-Schuman-Josaphat. Le nouveau tunnel à deux voies de 1250 mètres de long a été creusé en 3,5 ans. Le quartier européen autour de Bruxelles-Schuman sera ainsi relié directement au nord de Bruxelles, à Brussels Airport et à toute une série de villes importantes. Le projet Schuman-Josaphat – y compris le triangle d'Etterbeek – s'inscrit dans un dossier de subsides européens en vertu duquel l'Union Européenne contribue pour près de 34 millions € au financement des travaux. La mise en service du nouveau tronçon est prévue pour avril 2016. A l'origine, elle avait été programmée pour décembre 2015, mais un report fut décidé pour cause de force majeure. En effet, l'homologation du tunnel dépend du bon déroulement d'un exercice de sécurité à grande échelle. Vu que le niveau 4 de menace terroriste avait été annoncé dans la semaine où l'exercice devait avoir lieu, il aurait été irresponsable de mobiliser les services de secours nécessaires et l'exercice de sécurité a donc été reporté à la nuit du 25 au 26 février 2016.

La nouvelle infrastructure ferroviaire Kluizendok zuidzijde sur la L219 à Gand-Maritime sera mise en exploitation vers la mi-février 2016.

Pour Infrabel, une tâche importante consiste à entretenir les voies et à veiller à ce que l'infrastructure ferroviaire (voies, caténaires, ouvrages d'art, signalisation) reste performante. Par conséquent, en 2015, le réseau ferroviaire a été le théâtre d'un grand nombre de travaux destinés à atteindre cet objectif et, dans ce qui suit, nous allons énumérer à titre d'illustration un certain nombre de chantiers importants. C'est ainsi que, sur le tronçon Saint-Nicolas-Lokeren de la L59, plusieurs chantiers se sont succédés en ce qui concerne le renouvellement de rails, de passages à niveau et d'aiguillages, tout comme le renouvellement des tabliers de pont de la Sint-Bernadettestraat. Les opérations de renouvellement se poursuivront d'ailleurs sur cette ligne en 2016. En avril 2015, les travaux de renouvellement des voies principales sur la L130 entre Namur et Flawinne, qui avaient débuté fin 2011, ont été achevés. C'est également le cas pour les travaux de renouvellement de la caténaire et de relèvement de la sécurité dans le tunnel de la jonction bruxelloise Nord-Midi où les travaux de nuit se sont déroulés quasiment sans discontinuer en 2015. Les travaux suivants se poursuivront en 2016: le renouvellement du pont sur l'Escaut sur la L54 et du pont de Courcelles sur la ligne 124A, le renouvellement de la voie unique sur la L43 entre Bomal et Marloie, le renouvellement des traverses, du ballast et de passages à niveau sur la L89 entre Courtrai et Anzegem, tout comme le renouvellement des voies entre Grammont et Denderleeuw.

En 2015, un côté du pont « Lillobrug » a été renouvelé; le renouvellement de l'autre côté est prévu en 2016. Une collaboration a été nouée avec la division Accès Maritime du Département Flamand de la Mobilité et des Travaux Publics en vue de l'aménagement d'une infrastructure ferroviaire sur les ponts de l'écluse du Deurganckdoksluis (se poursuivra en 2016).

A Zeebrugge, la première phase des travaux au faisceau Zwankendamme a débuté en août 2015. La deuxième phase est prévue à partir d'août 2016.

## **Contrat de gestion et Note sur la vision stratégique du Rail**

Le 2 juillet 2015, l'Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 21 décembre 2012 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB, a été approuvé.

Le vendredi 10 juillet 2015, le Gouvernement a approuvé la 'Vision stratégique pour le Rail en Belgique' de la ministre Galant.

Le but de cette vision est de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires en vue d'assurer la pérennité du transport ferroviaire en Belgique tout en ambitionnant un haut niveau de performance. Cette vision est structurée selon 3 axes à savoir "pour le client", "pour le personnel" et "pour le contribuable". De multiples objectifs ont été fixés pour chacun de ces trois axes.

L'objectif fixé pour l'axe « pour le client » est d'atteindre un niveau de performance du service client qui place Infrabel dans le top 5 européen. Cet objectif implique qu'Infrabel renforce la sécurité en finalisant le déploiement de la TBL1+ et qu'Infrabel poursuive les efforts pour équiper le réseau en ETCS. Ce premier axe implique également une amélioration de la ponctualité, la mise en place d'un nouveau plan de transport privilégiant l'intermodalité et les attentes du client, la réduction du nombre de chantiers simultanés impliquant des retards ainsi que l'amélioration des conditions de sécurité dans les gares. Par ailleurs, la vision client doit être étendue au niveau international ainsi qu'au transport de fret.

L'axe « pour le personnel » a pour objectif de rendre ses lettres de noblesse au « cheminot » et de travailler à l'amélioration de la productivité. Afin d'atteindre ce but, les règles de gestion des ressources humaines devront être revues fondamentalement. Les pistes évoquées sont la négociation d'un accord social où le cheminot est reconnu comme le moteur de modernisation, la concertation au sein des chemins de fer pour la mise en place d'un service garanti, la création d'une académie du rail ainsi que le passage à l'ère numérique. De nouvelles règles d'évaluation basées sur les résultats et la revue du système des primes sont des parties intégrantes de cet axe. Par ailleurs, une réflexion doit être menée concernant la flexibilité des horaires, le travail à domicile et la politique de mobilité interne et externe. Enfin, la diversité des générations et des genres est considérée comme une pierre angulaire pour la gestion du personnel.

L'axe « pour le contribuable » concerne la responsabilité d'une entreprise publique vis-à-vis du contribuable qui la finance et qui est en droit d'attendre qu'elle garantisse une gestion financière saine et qu'elle adopte une conduite sociétale responsable. Infrabel aura pour objectif de garantir des finances saines avec une stabilisation de la dette. Le Gouvernement a émis plusieurs attentes à ce sujet telles que la réduction des dotations prioritairement celles liées à l'exploitation pour assurer progressivement plus de moyens pour les investissements, l'amélioration de la productivité de 4% par an, la rationalisation des filiales, la réalisation d'un plan d'investissement sur cinq ans avec équilibre régional et tenant compte des dotations disponibles. Par ailleurs, les organes de gestion devront être professionnalisés avec des mandats stratégiques clairs. La responsabilisation des directions générales et des managers par une gestion efficace et performante est également une attente du Gouvernement pour cet axe. Le renforcement de la crédibilité auprès de la société civile (client, fournisseur...) s'avère primordial dans le cadre de ce troisième axe.

## **Politique européenne des transports**

Alors que 2014 avait été une année d'élections européennes et que, dès lors, aucune nouvelle initiative n'avait été annoncée ni lancée sur le plan politique, en 2015, les regards se sont tournés vers les priorités de la nouvelle Commission Européenne.

Les différentes crises, qu'elles soient économiques ou géopolitiques, auxquelles l'Union Européenne se trouve confrontée, marquent de leur empreinte les priorités formulées. De même, un certain nombre d'évolutions intraeuropéennes, comme la crise de la dette



grecque et le référendum britannique sur la sortie de l'Union Européenne, sont autant de défis que l'institution européenne se doit de relever.

Les évolutions susvisées, combinées à l'euroscpticisme ambiant dans beaucoup d'Etats-membres, conditionnent les ambitions de la nouvelle Commission Européenne. Leur impact se ressent également sur la politique des transports dans son ensemble, et sur la politique des chemins de fer en particulier. La politique des transports ne joue pas un rôle central dans les objectifs politiques de cette Commission Européenne; elle est plutôt un moyen ou un facilitateur pour la réalisation d'autres objectifs.

Par conséquent, l'accent sera mis sur la finalisation d'initiatives législatives de l'ancienne Commission Européenne (le Quatrième Paquet ferroviaire) ou sur la mise en œuvre d'une législation (le Recast du Premier Paquet ferroviaire).

En ce qui concerne le Quatrième Paquet Ferroviaire, peu de progrès ont été accomplis en 2015 si on se place sur un plan purement formel. En effet, le processus législatif n'a toujours pas abouti. Néanmoins, un accord politique a été trouvé concernant le pilier technique du projet (sécurité ferroviaire, interopérabilité, rôle de l'Agence Ferroviaire Européenne). En octobre 2015, le Conseil Européen a pris position sur le pilier politique, ouvrant ainsi la voie à des négociations à trois niveaux sur ce thème avec le Parlement Européen et la Commission Européenne. Fin 2015, le pilier politique n'avait pas encore fait l'objet d'un accord, mais la conclusion de celui-ci est attendue pour le premier semestre de 2016.

En ce qui concerne l'exécution de la directive Recast (Directive 2012/34/UE), 2015 s'est révélée une année cruciale : le délai de transposition de la directive (en droit national) était fixé au 16 juin 2015 et un certain nombre de règlements d'exécution devaient aussi être approuvés et publiés pour cette même date. Parmi ces règlements d'exécution, certains impactent directement le fonctionnement et le financement du gestionnaire de l'infrastructure, en l'occurrence le règlement d'exécution (2015/429/UE) déterminant les modalités à suivre pour l'application des redevances correspondant au coût des effets du bruit ou concernant les modalités de calcul du coût directement imputable à l'exploitation du service ferroviaire (2015/909/UE).

A côté de cela, le développement d'un réseau ferroviaire européen s'est également poursuivi en 2015. Il s'est opéré via les divers réseaux Corridor que l'Union Européenne a mis sur pied, une logique dans laquelle Infrabel s'inscrit pleinement.

Tout d'abord, il y a les Core Network Corridors (les CNC) qui sont l'émanation de la politique TEN-T révisée de 2013. Cette nouvelle politique, formalisée dans deux règlements UE, s'articule autour de 9 CNC multimodaux, dont 3 traversent le réseau des chemins de fer belges. Pour chacun de ces 3 CNC, des plans de travail et des priorités d'investissement ont été élaborés en 2015. Ces priorités en matière d'investissement prennent le visage de projets d'investissement préférentiels qui, dans le cadre de la Connecting European Facility (CEF), pourront compter sur un cofinancement européen dans les prochaines années. En 2015, un premier *call for proposals* a été lancé. Le SPF Mobilité et Infrabel ont eux aussi remis dans ce sens des projets pour lesquels ils ont obtenu un cofinancement, tels que les travaux à EuroCaprail et le déploiement de l'ETCS.

La réalisation de l'European Deployment Plan (EDP) pour ERTMS via les Corridors ERTMS s'inscrit aussi dans le sillage des CNC et est également une condition cruciale sur le chemin d'un espace européen interopérable et unifié (Décision 2012/88/UE). Le réseau ferroviaire belge en fait également partie, et ce via l'ERTMS-Corridor C. Cet EDP a imposé à la Belgique – et donc indirectement à Infrabel – l'obligation de prévoir, pour la fin 2015, un itinéraire équipé de l'ETCS sur l'important axe marchandises entre Anvers et la frontière franco-luxembourgeoise.

Infrabel a déjà réussi à respecter cette date butoir et les derniers tronçons de ce tracé ont pu être mis en service fin décembre 2015.

Outre le développement de l'infrastructure via les corridors en question, Infrabel est également impliquée activement dans 3 Rail Freight Corridors (RFC). Ces RFC sont au cœur du service à la clientèle d'Infrabel, à savoir l'offre de capacité ferroviaire. Ces RFC ont pour spécificité de proposer des sillons internationaux pour le transport de marchandises via leur 'Corridor One Stop Shop' (C-OSS). De plus, les RFC visent en permanence à une amélioration de leur offre pour pouvoir encore mieux rencontrer les besoins de leurs clients. Par ailleurs, l'harmonisation en cours de procédures dans laquelle les RFC s'inscrivent, doit être également vu dans cette perspective. Pour optimiser ce processus, les RFC sont dotés d'une double structure de gouvernance, avec un management et un executive board. Dans chacun de ces 3 corridors, Infrabel est impliquée dans le management.

Depuis que le RFC North Sea – Baltic est devenu opérationnel le 10 novembre 2015, les trois RFC sont désormais actifs au niveau du management et offrent de la capacité ferroviaire à leurs clients.

## 1.2 Positionnement de l'entreprise

Le nombre d'entreprises ferroviaires sur le réseau ferroviaire belge est en augmentation en 2015 : en avril, Thalys s'est émancipé de la SNCB et est devenu un opérateur indépendant. Il circule maintenant sous l'appellation Thi Factory.

Dans le secteur du 'transport de marchandises', Infrabel comptait au début de l'année 12 opérateurs agréés, dont 11 faisaient effectivement circuler des trains. Il s'agissait de B-Logistics, CAPTRAIN, CFL-Cargo, Crossrail Benelux NV, DB Schenker Rail Nederland N.V., EuroCargoRail, Europorte, RailTraxx, Rotterdam Rail Feeding, SNCF Fret et Transport. L'opérateur PKP Cargo était bien en possession d'un permis jusqu'au 10 octobre 2015, mais n'a fait aucun usage du réseau de chemins de fer, et le certificat de sécurité est venu à expiration depuis cette date. A la différence de 2014, l'opérateur ERS ne disposait plus d'un certificat de sécurité pour pouvoir opérer sur le réseau des chemins de fer belges.

En ce qui concerne le transport de voyageurs, Infrabel compte trois clients: SNCB (SNCB-Transport et SNCB-Marketing & Sales), Eurostar International Ltd (EIL) et Thi Factory (THI).

A la fin de l'année, Infrabel comptait donc 15 clients, dont 14 étaient actifs.

La direction Traffic Management veille de manière non discriminatoire à nouer et à entretenir des relations de qualité avec tous ses clients, in casu les entreprises ferroviaires et les firmes raccordées au chemin de fer.

L'activité des entreprises ferroviaires (y compris les associations touristiques), qui s'exprime en trains-kilomètres effectifs et non effectifs, a atteint 107,1 millions de trains-kilomètres en 2015. Cela équivaut à une hausse de 1,31% par rapport à 2014.

Le nombre effectif de trains-kilomètres en transport intérieur de voyageurs (hors associations touristiques) a connu une baisse de 0,39%, reculant à 77,83 millions trains-km. Cette diminution s'explique par un certain nombre de grèves (régionales) menées en 2015. Le transport international de voyageurs a également enregistré une baisse, à savoir de -1,39% pour atteindre 5,52 millions trains-km. En revanche, le nombre de trains-kilomètres effectifs en trafic marchandises a augmenté en 2015 : dans ce secteur, 12,99 millions de trains-km ont été parcourus, soit + 3,1 % par rapport à 2014. Cela porte le nombre total de trains-kilomètres effectifs (hors associations touristiques) à 96,34 millions de trains-km. Comparé à 2014, le nombre total de trains-kilomètres effectifs est resté statu quo.

En 2015, les recettes perçues via la redevance d'infrastructure ont progressé de 1,71% (par rapport à 2014), suite à la croissance du total des trains-kilomètres effectifs et non effectifs.

## 1.3 Événements importants intervenus après la clôture de l'exercice

### Infrabel

Le 29 janvier 2016, la Cour des Comptes a publié son rapport "Évaluation de la mise en œuvre des contrats de gestion conclus avec la SNCB, Infrabel et la SNCB-Holding". Cette évaluation a été effectuée en exécution de la résolution de la Chambre des Représentants et portait sur les points suivants:

- enquêter sur le respect des dispositions et sur la réalisation des objectifs de ces contrats de gestion;
- examiner si le financement fédéral des missions de service public a été entièrement et exclusivement affecté à la réalisation des objectifs fixés;
- vérifier comment le caractère obligatoire de la réalisation des contrats de gestion peut être renforcé;
- vérifier comment les processus d'audit interne peuvent encore être améliorés.

Infrabel a lu attentivement les constatations et les recommandations de la Cour des Comptes et formulé à l'intention de la Cour des Comptes une réponse qui a été jointe en annexe à l'évaluation.

Suite à l'attentat du 22 mars 2016 à l'Aéroport National, le trafic ferroviaire de et vers l'aéroport a été suspendu temporairement. Cette suspension a une influence limitée sur la redevance infrastructure d'Infrabel. Pour l'impact de cette suspension sur la concession Diabolo, nous nous référons au chapitre 1.5.

### Ixilio

Dans le courant du mois de mars 2016, Ixilio a reçu une citation de Nethys SA. Nethys SA demande un jugement sur le fond en annulation de la vente de la branche d'activité 'B-Telecom' à Eurofiber.

## 1.4 Facteurs susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de l'entreprise

Il est prévu qu'un nouveau contrat de gestion soit conclu en 2016 entre Infrabel et l'Etat belge. Les engagements qui seront mentionnés dans ce contrat de gestion, aussi bien pour l'Etat que pour Infrabel, ne sont pas encore connus à ce jour. Il faudra veiller à maintenir une parfaite cohérence entre le niveau de prestations attendu et les moyens nécessaires à leur financement, la pérennisation des activités du gestionnaire d'infrastructure étant désormais une obligation légale<sup>2</sup>.

Il est également prévu que le Conseil d'administration d'Infrabel validera en 2016 un plan d'entreprise dans lequel le plan financier et le plan d'investissement pluriannuel seront repris. Le contenu du plan d'entreprise n'est pas non plus connu à l'heure actuelle.

Le 8 octobre 2015, les ministres européens des Transports se sont entendus sur les lignes directrices de la libéralisation du transport ferroviaire des personnes à partir de 2020, faisant suite à la libéralisation du rail dans le fret en 2007 et sur les correspondances internationales

---

<sup>2</sup> Codex ferroviaire, annexe 25, 9°

en 2010. A court et moyen terme, le principal défi du rail en Belgique sera de poursuivre sa transformation et sa modernisation dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

La transposition décrite ci-dessus de la directive européenne Recast en droit national et la publication d'un certain nombre de règlements d'exécution reprennent toute une série de dispositions porteuses de répercussions considérables sur les gestionnaires d'infrastructure. Le plan d'entreprise du gestionnaire d'infrastructure, ainsi que son contrat de gestion (« multi-annual contract » dans le jargon européen), devront également venir se greffer sur une stratégie élaborée par l'autorité en vue de développer l'infrastructure ferroviaire. En outre, le futur contrat de gestion devra proposer des objectifs de prestations orientés usagers (« key performance indicators »). Une meilleure définition de la notion de « coûts directs » entraînera de toute façon des modifications au système de redevances d'infrastructure qu'Infrabel applique aujourd'hui. Par ailleurs, toutes les entités publiques et privées qui souhaitent acheter de la capacité ferroviaire – pas seulement les entreprises ferroviaires, mais également les transporteurs, les entreprises de logistique, les autorités fédérales, régionales, locales... – doivent pouvoir s'adresser directement au gestionnaire de l'infrastructure pour obtenir des sillons.

L'évolution du contrat de service public que l'autorité fédérale conclut avec la SNCB, la croissance projetée du transport intérieur de voyageurs par train, ainsi que la manière dont la SNCB compte rencontrer ladite croissance à l'avenir, sont susceptibles d'exercer une grande influence sur la situation d'Infrabel. Non seulement cette évolution déterminera dans une large mesure les futures recettes tirées des redevances d'utilisation de l'infrastructure, mais elle conditionnera également la décision d'aménager ou non de nouvelles infrastructures, ainsi que le besoin de trouver le financement suffisant en rapport.

## 1.5 Risques auxquels l'entreprise est exposée

Les économies demandées par le Gouvernement belge ont un impact direct sur les activités d'Infrabel. Infrabel a déjà pris les mesures requises afin d'absorber la réduction des subsides publics de l'ordre de 240,8 millions € en 2016 via des économies au niveau des frais de fonctionnement et via la replanification des investissements. En outre, ce montant s'ajoute à la réduction de 171 millions € en 2015. Il y aura également des réductions de dotations dans la période 2017 à 2019, ce qui représentera un défi important tant sur le plan opérationnel (p. ex. sur le plan de la performance des lignes du réseau secondaire) que sur le plan financier.

Compte tenu de l'ampleur des économies à réaliser, il sera notamment nécessaire de modifier certaines règles internes en matière de gestion du personnel. La mise en œuvre de ces changements pourrait déboucher sur des actions sociales et impacter le montant des redevances d'infrastructure perçues par Infrabel.

L'investisseur privé dans le projet Diabolo a contractuellement le droit de mettre prématurément fin au Partenariat Public-Privé, si le nombre de voyageurs reste nettement sous les prévisions sur une période de douze mois. La croissance observée en 2014 s'est toutefois maintenue en 2015 grâce à l'augmentation du nombre de voyageurs se rendant à l'Aéroport National, combinée avec le nouveau plan de transport qui est entré en vigueur fin décembre 2014. Mais la suspension temporaire du trafic ferroviaire de et vers l'aéroport, suite à l'attentat du 22 mars 2016 à l'Aéroport National, donne lieu à une chute importante des revenus de l'investisseur privé dans le PPP Diabolo. Tout est mis en œuvre pour normaliser la situation au plus vite et pour limiter les conséquences négatives pour la concession Diabolo.

Enfin, Infrabel doit faire face à un certain nombre de litiges juridiques importants, principalement à la suite d'accidents ferroviaires et d'actions d'entrepreneurs, et a dès lors constitué des provisions là où c'est nécessaire.

Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel 2013. Des provisions complémentaires ont été actées pour les années d'imposition 2014 et 2015. En accord avec la SNCB et Infrabel, HR Rail a introduit une réclamation auprès du Directeur régional des Impôts. En plus, Infrabel a écrit à l'autorité de tutelle, vu que la neutralité de la législation concernant le plan de relance économique sur le résultat financier d'Infrabel, n'a pas été respectée.

## 1.6 Recherche et Développement

Infrabel bénéficie des innovations au niveau international résultant de programmes de recherche et de développement, grâce à son affiliation à différentes organisations internationales. Dans la mesure du possible, Infrabel les traduit dans son propre fonctionnement opérationnel.

En outre, Infrabel promeut l'application d'idées innovatrices internes dans ses processus industriels.

## 1.7 Périmètre de consolidation

Infrabel dispose fin 2015 de 6 filiales dans lesquelles elle détient une participation majoritaire:

- TUC Rail SA, active en matière d'études et de travaux d'infrastructure ferroviaire ;
- Chantier de Créosotage de Bruxelles SA, actif dans le domaine de l'imprégnation de traverses ;
- SPV Brussels Port SA ;
- SPV Zwankendamme SA ;
- SPV 162 SA<sup>3</sup>; et
- Ixilio SA (ex « Syntigo SA ») qui met à disposition d'Infrabel et des parties tierces des profils spécialisés internes ou externes, principalement dans le domaine IT.

Dans le cours du troisième trimestre 2015, Ixilio a vendu la branche 'B-Télécom' à Eurofiber. Il s'agit d'une étape importante dans le redressement financier de la société. Cette vente permet à Ixilio de mieux se concentrer sur son cœur de métier.

---

<sup>3</sup> Les trois SPV sont des sociétés de projet qui ont été créées par l'ex SNCB-Holding dans le cadre du préfinancement d'un certain nombre de projets d'investissement prioritaires par les Régions.

Infrabel détient en plus des participations directes dans:

- HR Rail SA de droit public qui, conformément à l'arrêté royal du 11 décembre 2013, est l'employeur juridique de tous les membres du personnel ;
- AlphaCloud SA qui offre des solutions permettant la sauvegarde et le back-up de données informatiques dans le Data Center à Muizen (Malines). Suite à la décision d'Ixilio de céder à Infrabel, dans le courant de l'année 2015, toutes les actions qu'elle détenait dans la société AlphaCloud SA, Infrabel détient désormais directement 50% des actions de la société AlphaCloud SA ;
- les SCRL GREENSKY, SPS Fin et Black Swan Solar II, créées toutes trois dans le cadre de projets d'énergie alternative ; et
- l'ASBL Liège Carex qui réalise des études sur la construction d'un terminal trimodal (air, TGV et route) à Liège Airport.

Via ses filiales, Infrabel a également indirectement de participations dans :

- Woodprotect Belgium SA ;
- Rail Facilities SA ;
- l'ASBL Euro Carex; et
- Eurostation SA.

Infrabel est, enfin, membre de deux Groupements Européens d'Intérêt Économique (« GEIE »):

- le GEIE Rail Freight Corridor North Sea – Mediterranean;
- le GEIE Corridor Rhine-Alpine;

Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport ferroviaire de marchandises.

Le GEIE Rail Freight Corridor North Sea – Baltic a été lancé en novembre 2015. La création officielle de ce GEIE suivra dans le cours du premier trimestre 2016.

Outre ces filiales, les activités d'Infrabel sont réparties sur un certain nombre de sièges de travail,

## 1.8 Corporate Governance

Pour les données concernant 'Corporate Governance' et le rapport de rémunération, nous nous référons aux comptes annuels statutaire d'Infrabel.

## 2. Données financières

### 2.1 Compte de résultats

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	976.802.309,70	1.012.719.938,87
Dotations d'exploitation	243.694.623,87	258.581.464,08
Production immobilisée	449.469.571,91	499.559.647,33
Autres produits d'exploitation	38.241.284,46	28.853.738,64
<b>Produits d'exploitation avant subsides en capital</b>	<b>1.708.207.789,94</b>	<b>1.799.714.788,92</b>
Approvisionnements et marchandises	-195.601.348,81	-230.715.455,90
Services et biens divers	-1.320.740.355,28	-1.347.181.386,11
Frais de personnel	-73.853.865,75	-75.415.286,96
Autres charges d'exploitation	-70.974.548,75	11.798.528,75
<b>Charges opérationnelles avant amortissements et pertes de valeur</b>	<b>-1.661.170.118,59</b>	<b>-1.641.513.600,22</b>
<b>Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur</b>	<b>47.037.671,35</b>	<b>158.201.188,70</b>
Subsides en capital	624.856.563,34	585.301.300,42
Amortissements et pertes de valeur	-647.037.600,60	-619.637.982,66
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>24.856.634,09</b>	<b>123.864.506,46</b>
Produits financiers	168.673.135,46	244.707.154,87
Charges financières	-250.613.474,47	-412.879.620,69
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-273.461,25	597.385,36
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-57.357.166,17</b>	<b>-43.710.574,00</b>
Impôts	-4.435.977,82	-1.271.234,54
<b>Résultat net</b>	<b>-61.793.143,99</b>	<b>-44.981.808,54</b>
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	21.455.696,20	-35.489.476,61
Quote-part dans le résultat non-réalisé des entreprises mises en équivalence	1.212.828,15	-2.327.991,96
<b>Total du résultat non-réalisé</b>	<b>22.668.524,35</b>	<b>-37.817.468,57</b>
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>-39.124.619,64</b>	<b>-82.799.277,11</b>
Total du résultat réalisé et non-réalisé attribuable aux:		
Actionnaires du Groupe	-39.532.827,19	-83.142.272,19
Tiers	408.207,55	342.995,08



## **Résultat d'exploitation avant des subsides en capital, amortissements et pertes de valeur**

L'exercice 2015 se clôture sur un résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur de 47,0 millions €, contre 158,2 millions € en 2014, soit une baisse de 111,2 millions €.

Cette évolution s'explique par :

- une baisse des produits d'exploitation de l'ordre de 91,5 millions € (-5,1%) ;
- et une hausse des charges d'exploitation de l'ordre de 19,7 millions € (+1,2%).

La baisse des produits d'exploitation de 91,5 millions € peut s'expliquer par :

- une baisse du chiffre d'affaires de 35,9 millions €,
- une baisse de la production immobilisée de 50,1 millions €,
- une baisse des subsides d'exploitation de 14,9 millions €, compensée en partie par
- une hausse des autres produits d'exploitation de 9,4 millions €.

La hausse des charges d'exploitation de 19,7 millions € peut s'expliquer par les éléments suivants :

- une hausse des autres charges d'exploitation de 82,8 millions €  
compensée en partie par :
- une baisse de la consommation des approvisionnements et des marchandises de 35,1 millions €,
- une baisse des services et biens divers de 26,4 millions €,
- une baisse des charges de personnel de 1,6 millions €.

L'augmentation des autres charges d'exploitation est principalement la conséquence de la hausse des provisions (+62,8 millions €) et des réductions de valeur (+10,9 millions €).

### ***Total des résultats réalisés et non-réalisés***

Les amortissements et les pertes de valeur s'élevaient à 647,0 millions €, soit une hausse de 27,4 millions € par rapport à 2014. Les amortissements ont augmenté de 26,5 millions €, mais cet accroissement a été entièrement compensé par une augmentation correspondante des amortissements sur subsides en capital de 39,6 millions €.

Le résultat financier est négatif et se chiffre à 81,9 millions d'euros, mais il est en augmentation de 86,2 millions € par rapport à 2014. Il comprend, d'une part, les produits financiers à hauteur de 168,7 millions €, dont 30,0 millions € en revenus d'intérêts liés aux placements, 79,5 millions € en ajustement à la juste valeur, 58,5 millions € en écarts de conversion change et 0,7 millions € en autres produits financiers. Les charges financières d'un montant de 250,6 millions €, dont 81,6 millions € de charges financières proprement dites liées aux dettes, 78,9 millions € en ajustement à la juste valeur, 88,9 millions € en écarts de conversion sur dettes financières et 1,2 millions € en autres charges financières.

Le quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence s'élève à 0,3 millions € (2014 : 0,6 millions €) .

Le résultat net s'élève à -61,8 millions € (2014 : -44,9 millions €).

Les résultats non-réalisés de 22,7 millions € (2014 : -37,8 millions €) résultent des différences actuariels des engagements postérieurs à l'emploi aussi bien chez Infrabel que chez HR Rail.

Le total des résultats réalisés et non-réalisés est de -39,1 millions € pour l'exercice 2015 par rapport à -82,8 millions € pour l'exercice 2014.

## 2.2 Bilan

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1.490.265.013,71	1.507.174.729,05
Immobilisations corporelles	17.329.042.895,02	16.962.800.656,54
Terrains	1.605.831.498,88	1.592.202.911,19
Constructions	426.895.040,32	331.880.547,63
Constructions ferroviaires	4.885.704.102,62	4.399.542.921,98
Infrastructure ferroviaire	6.605.539.470,94	5.905.745.416,44
Matériel roulant ferroviaire	80.878.790,46	73.754.479,88
Installations et équipements divers	477.700.381,01	445.574.093,94
Immobilisations corporelles en cours	3.246.493.610,79	4.214.100.285,48
Participations mises en équivalence	13.888.103,01	13.156.986,12
Autres immobilisations financières	578.397.896,40	517.240.017,75
Créances à plus d'un an	1.069.707.649,78	1.019.126.716,14
Instrument financiers dérivés	26.216.146,19	0,00
Impôts différés	6.440,40	40.353,26
<b>Actifs non-courants</b>	<b>20.507.524.144,51</b>	<b>20.019.539.458,86</b>
Stocks	252.952.818,25	243.629.834,91
Créances commerciales et autres débiteurs	521.663.732,78	530.813.298,92
Instrument financiers dérivés	0,00	0,00
Dépôts à terme	0,00	16.706.000,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176.304.703,65	212.016.595,71
<b>Actifs courants</b>	<b>950.921.254,68</b>	<b>1.003.165.729,54</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>18.425.666,32</b>
<b>Total actif</b>	<b>21.458.445.399,19</b>	<b>21.041.130.854,72</b>
Capitaux propres	982.580.391,67	982.580.391,67
Primes d'émission	299.317.752,80	299.317.752,80
Réserves consolidées	-60.817.280,60	-22.670.459,23
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>1.221.080.863,87</b>	<b>1.259.227.685,24</b>
Intérêts minoritaires	4.350.611,76	3.942.404,21
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1.225.431.475,62</b>	<b>1.263.170.089,45</b>
Dettes pour avantages au personnel	164.671.196,12	187.959.325,71
Provisions	46.153.340,30	43.000.124,61
Dettes financières	3.220.109.021,82	2.886.922.298,17
Instrument financiers dérivés	66.579.734,98	91.645.347,43
Impôts différés	0,00	0,00
Autres dettes	575.544.130,07	551.486.391,04
Subsides en capital	14.613.950.343,56	14.220.212.755,74
<b>Passifs non courants</b>	<b>18.687.007.766,85</b>	<b>17.981.226.242,70</b>
Dettes pour avantages au personnel	79.366.366,03	67.114.528,94
Provisions	61.396.214,49	21.235.558,60
Dettes financières	57.389.055,56	368.857.070,37
Instrument financiers dérivés	8.797.283,05	11.655.469,43
Dettes commerciales	617.752.319,70	626.512.883,13
Impôts et autres taxes	21.658.003,21	15.631.693,06
Dettes sociales	11.555.873,30	14.344.403,34
Subsides en capital	512.277.876,84	492.469.367,15
Autres dettes	175.813.164,54	178.913.548,55
<b>Passifs courants</b>	<b>1.546.006.156,72</b>	<b>1.796.734.522,57</b>
<b>Dettes liées aux actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>21.458.445.399,19</b>	<b>21.041.130.854,72</b>

Le total bilantaire consolidé du Groupe au 31.12.2015 s'élève à 21.458,4 millions €, soit une hausse de 417,3 millions € par rapport à l'année précédente (+2,0%).

La structure bilantaire reste marquée par un volume important d'actifs immobilisés (20.507,5 millions €). Il s'agit essentiellement d'immobilisations corporelles (17.329,0 millions €), mais également d'immobilisations incorporelles (1.490,3 millions €), parmi lesquelles figure le droit d'exploitation (1.208,9 millions €), les immobilisations financières (592,3 millions €), les créances non-courantes (1.069,7 millions €) et les instruments financiers dérivés (26,2 millions €).

L'accroissement des immobilisations corporelles de 366,2 millions € est dû aux investissements réalisés en 2015.

Les autres immobilisations financières et les autres créances non-courantes augmentent respectivement de 61,2 millions € et de 50,6 millions € en comparaison avec 2014.

Le reste de l'actif se compose d'actifs circulants (950,9 millions €), qui se composent de 521,7 millions € de créances, 176,3 millions € de trésorerie et équivalents de trésorerie, et 252,9 millions € de stocks.

La baisse des actifs circulants de 52,2 millions € est principalement due à la baisse de la trésorerie.

Le passif est composé de 1.225,4 millions € de capitaux propres, dont 4,4 millions € d'intérêts minoritaires, 18.687,0 millions € d'engagements non-courants et 1.546,0 millions € d'engagements courants.

Les engagements non-courants et courants se composent des subsides en capital pour 15.126,2 millions €, des dettes financières, y compris les instruments financiers dérivés, pour 3.352,9 millions €, des provisions et dettes pour avantages au personnel pour 351,6 millions € et d'autres dettes, comme les dettes commerciales, dettes sociales, impôts et autres dettes, pour un total de 1.402,3 millions €.

Etabli à Bruxelles le 25 avril 2016.

**Au nom du Conseil d'administration,**



Christine Vanderveeren  
Présidente du Conseil d'administration



LucALLEmand  
Administrateur délégué



# Comptes annuels CONSOLIDÉS 2015

GROUPE INFRABEL

# Compte de résultats consolidé

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	25	976.802.309,70	1.012.719.938,87
Dotation d'exploitation	24	243.694.623,87	258.581.464,08
Production immobilisée		449.469.571,91	499.559.647,33
Autres produits d'exploitation	25	38.241.284,46	28.853.738,64
<b>Produits d'exploitation avant subsides en capital</b>		<b>1.708.207.789,94</b>	<b>1.799.714.788,92</b>
Approvisionnements et marchandises		-195.601.348,81	-230.715.455,90
Services et biens divers	25	-1.320.740.355,28	-1.347.181.386,11
Frais de personnel	26	-73.853.865,75	-75.415.286,96
Autres charges d'exploitation	25	-70.974.548,75	11.798.528,75
<b>Charges opérationnelles avant amortissements et pertes de valeur</b>		<b>-1.661.170.118,59</b>	<b>-1.641.513.600,22</b>
<b>Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur</b>		<b>47.037.671,35</b>	<b>158.201.188,70</b>
Subsides en capital	24	624.856.563,34	585.301.300,42
Amortissements et pertes de valeur		-647.037.600,60	-619.637.982,66
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>24.856.634,09</b>	<b>123.864.506,46</b>
Produits financiers	27	168.673.135,46	244.707.154,87
Charges financières	27	-250.613.474,47	-412.879.620,69
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	9	-273.461,25	597.385,36
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-57.357.166,17</b>	<b>-43.710.574,00</b>
Impôts	28	-4.435.977,82	-1.271.234,54
<b>Résultat net</b>		<b>-61.793.143,99</b>	<b>-44.981.808,54</b>
<b>Résultat net de l'exercice attribuable aux:</b>			
Actionnaires du Groupe		-62.201.351,54	-45.324.803,62
Tiers		408.207,55	342.995,08
<b>Résultat par action en €</b>			
Résultat de base par action		-1,17	-0,85
Résultat dilué par action		-1,17	-0,85

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

## Etat consolidé du résultat global

<b>Résultat net</b>	<b>-61.793.143,99</b>	<b>-44.981.808,54</b>
<i>Tiers</i>	<i>408.207,55</i>	<i>342.995,08</i>
<i>Actionnaires du Groupe</i>	<i>-62.201.351,54</i>	<i>-45.324.803,62</i>
<b>Résultat non-réalisé</b>		
<b>Eléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	21.455.696,20	-35.489.476,61
Quote-part dans le résultat non-réalisé des entreprises mises en équivalence	1.212.828,15	-2.327.991,96
<b>Sous-total des éléments non recyclables en compte de résultats dans les périodes futures</b>	<b>22.668.524,35</b>	<b>-37.817.468,57</b>
<b>Total du résultat non-réalisé</b>	<b>22.668.524,35</b>	<b>-37.817.468,57</b>
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>-39.124.619,64</b>	<b>-82.799.277,11</b>
Total du résultat réalisé et non-réalisé attribuable aux:		
Actionnaires du Groupe	-39.532.827,19	-83.142.272,19
Tiers	408.207,55	342.995,08

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.



# Etat consolidé de la situation financière

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	7	1.490.265.013,71	1.507.174.729,05
Immobilisations corporelles	8	17.329.042.895,02	16.962.800.656,54
Terrains		1.605.831.498,88	1.592.202.911,19
Constructions		426.895.040,32	331.880.547,63
Constructions ferroviaires		4.885.704.102,62	4.399.542.921,98
Infrastructure ferroviaire		6.605.539.470,94	5.905.745.416,44
Matériel roulant ferroviaire		80.878.790,46	73.754.479,88
Installations et équipements divers		477.700.381,01	445.574.093,94
Immobilisations corporelles en cours		3.246.493.610,79	4.214.100.285,48
Participations mises en équivalence	9	13.888.103,01	13.156.986,12
Autres immobilisations financières	13	578.397.896,40	517.240.017,75
Créances à plus d'un an	10	1.069.707.649,78	1.019.126.716,14
Instruments financiers dérivés	12	26.216.146,19	0,00
Impôts différés	22	6.440,40	40.353,26
<b>Actifs non-courants</b>		<b>20.507.524.144,51</b>	<b>20.019.539.458,86</b>
Stocks	14	252.952.818,25	243.629.834,91
Créances commerciales et autres débiteurs	10	521.663.732,78	530.813.298,92
Instruments financiers dérivés	12	0,00	0,00
Dépôts à terme	15	0,00	16.706.000,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	176.304.703,65	212.016.595,71
<b>Actifs courants</b>		<b>950.921.254,68</b>	<b>1.003.165.729,54</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>16</b>	<b>0,00</b>	<b>18.425.666,32</b>
<b>Total actif</b>		<b>21.458.445.399,19</b>	<b>21.041.130.854,72</b>
Capitaux propres	17	982.580.391,67	982.580.391,67
Primes d'émission	17	299.317.752,80	299.317.752,80
Réserves consolidées	18	-60.817.280,60	-22.670.459,23
<b>Capitaux propres du groupe</b>		<b>1.221.080.863,87</b>	<b>1.259.227.685,24</b>
Intérêts minoritaires		4.350.611,76	3.942.404,21
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1.225.431.475,62</b>	<b>1.263.170.089,45</b>
Dettes pour avantages au personnel	19	164.671.196,12	187.959.325,71
Provisions	20	46.153.340,30	43.000.124,61
Dettes financières	21	3.220.109.021,82	2.886.922.298,17
Instruments financiers dérivés	12	66.579.734,98	91.645.347,43
Impôts différés	22	0,00	0,00
Autres dettes	23	575.544.130,07	551.486.391,04
Subsides en capital	24	14.613.950.343,56	14.220.212.755,74
<b>Passifs non courants</b>		<b>18.687.007.766,85</b>	<b>17.981.226.242,70</b>
Dettes pour avantages au personnel	19	79.366.366,03	67.114.528,94
Provisions	20	61.396.214,49	21.235.558,60
Dettes financières	21	57.389.055,56	368.857.070,37
Instruments financiers dérivés	12	8.797.283,05	11.655.469,43
Dettes commerciales	23	617.752.319,70	626.512.883,13
Impôts et autres taxes	23	21.658.003,21	15.631.693,06
Dettes sociales	23	11.555.873,30	14.344.403,34
Subsides en capital	24	512.277.876,84	492.469.367,15
Autres dettes	23	175.813.164,54	178.913.548,55
<b>Passifs courants</b>		<b>1.546.006.156,72</b>	<b>1.796.734.522,57</b>
<b>Dettes liées aux actifs détenus en vue de la vente</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>21.458.445.399,19</b>	<b>21.041.130.854,72</b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

## Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Capitaux propres	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1 janvier 2015</b>	982.580.391,67	299.317.752,80	-22.670.459,22	1.259.227.685,25	3.942.404,21	1.263.170.089,46
Résultat de l'année	0,00	0,00	-62.201.351,54	-62.201.351,54	408.207,55	-61.793.140,99
Résultat non-réalisé	0,00	0,00	22.668.524,35	22.668.524,35	0,00	22.668.524,35
Variation de la plus-value de réévaluation	0,00	0,00	1.594.255,82	1.594.255,82	0,00	1.594.252,82
Dividendes	0,00	0,00	-208.250,00	-208.250,00	0,00	-208.250,00
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	982.580.391,67	299.317.752,80	-60.817.280,60	1.221.080.863,87	4.350.611,76	1.225.431.475,62

	Capitaux propres	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1 janvier 2014</b>	1.355.061.500,00	299.317.752,80	1.274.452.052,85	2.928.831.305,65	3.527.484,38	2.932.358.790,03
Résultat de l'année	0,00	0,00	-45.324.803,62	-45.324.803,62	342.995,08	-44.981.808,54
Résultat non-réalisé	0,00	0,00	-37.817.468,57	-37.817.468,57	0,00	-37.817.468,57
Augmentation de capital	1.675.064.517,69	0,00	-51.505.342,56	1.623.559.175,13	0,00	1.623.559.175,13
Incorporation de la plus-value de réévaluation	1.164.744.061,45	0,00	-1.164.744.061,45	0,00	0,00	0,00
Annulation des actions propres	-3.550.132.014,36	0,00	0,00	-3.550.132.014,36	0,00	-3.550.132.014,36
Annulation transfert de capital vers subsides en capital	337.842.326,89	0,00	0,00	337.842.326,89	0,00	337.842.326,89
Dividendes	0,00	0,00	-6.076,00	-6.076,00	0,00	-6.076,00
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	982.580.391,67	299.317.752,80	-22.670.459,23	1.259.227.685,24	3.942.404,21	1.263.170.089,45

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

# Etat consolidé des flux de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-61.793.143,99</b>	<b>-44.981.808,54</b>
Ajustements pour:		
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	647.037.600,60	619.637.982,56
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	10.828.745,17	48.420,02
Plus-values/moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-7.122.574,66
Provisions	32.277.579,08	15.679.428,46
Avantages au personnel	7.626.492,50	2.218.802,56
Charges financières sur dettes IAS 19	2.634.582,48	5.273.753,27
Moins-values sur cessions d'immobilisations	159.040,14	871.142,08
Moins-values sur cessions d'immobilisations financières	-9.897,50	208.793,87
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	-34.344.658,86	119.459.251,61
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières	-624.383,61	108.493.926,03
Prises en résultat des subsides en capital	-624.856.563,34	-585.301.300,42
Charges d'impôts sur le résultat	4.435.977,82	1.271.234,54
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	273.461,25	-597.385,36
Impôts payés	-1.271.234,54	-1.311.400,04
Ecarts de conversion	30.392.487,81	2.245.442,84
<b>Variation nette du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-59.410.301,40</b>	<b>-875.441.986,48</b>
Stocks	-9.322.983,34	-18.481.456,52
Créances commerciales et autres débiteurs	-65.521.889,71	-931.570.615,24
Dettes commerciales et autres	15.434.571,65	74.610.085,28
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-46.644.216,39</b>	<b>-640.219.419,74</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-39.701.004,15	-69.602.619,85
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-938.243.453,27	-1.274.255.978,04
Acquisitions de participations	0,00	-16.916.070,32
Acquisitions de participations mises en équivalence	0,00	-10.000.000,00
Acquisitions d'autres actifs financiers	-200.000,00	-310.000,00
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-978.144.457,42</b>	<b>-1.371.084.668,21</b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

## Etat consolidé des flux de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	-17.590.680,80	16.158.434,75
Augmentation des dettes financières	67.203.778,74	3.935.984.509,65
Remboursement des dettes financières	-115.644.977,04	-1.707.143.370,88
Variation dans les subsides en capital	1.038.402.660,85	1.125.400.303,43
Variation du capital et des réserves suite à la réforme du Groupe SNCB	0,00	-1.621.012.909,57
Variation dans les provisions suite à la scission partielle	0,00	219.701.677,44
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>972.370.781,75</b>	<b>1.969.088.644,82</b>
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-52.417.892,06	-42.215.443,13
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>228.722.595,71</b>	<b>270.938.038,84</b>
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-52.417.892,06	-42.215.443,13
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>176.304.703,65</b>	<b>228.722.595,71</b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

## Notes aux états financiers consolidés

Informations générales du Groupe .....	9
Résumé des principales règles d'évaluation .....	10
Estimations comptables et jugements significatifs.....	29
Gestion du capital et des risques financiers .....	31
Périmètre de consolidation.....	44
Regroupements d'entreprises .....	45
Immobilisations incorporelles .....	46
Immobilisations corporelles.....	48
Participations mises en équivalence .....	52
Créances commerciales et autres débiteurs .....	56
Contrats de construction .....	58
Instruments financiers dérivés.....	59
Autres actifs financiers .....	62
Stocks .....	63
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	64
Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente.....	65
Capital et primes d'émission .....	66
Réserves consolidées.....	68
Dettes pour avantages au personnel.....	69
Provisions .....	77
Dettes financières .....	79
Actifs / passifs d'impôts différés .....	85
Dettes commerciales et autres dettes .....	86
Subsides .....	87
Produits et charges d'exploitation.....	88
Frais de personnel .....	90
Produits et charges financiers.....	91
Charges d'impôt sur le résultat global .....	92
Actifs et passifs éventuels.....	94
Opérations de financement alternatif.....	95
Droits et engagements .....	96
Informations relatives aux parties liées .....	97
Honoraires du commissaire.....	99
Événements postérieurs à la clôture .....	100
Impact de la restructuration du Groupe SNCB .....	101

# Note 1

## Informations générales du Groupe

---

Les états financiers consolidés d'Infrabel et de ses filiales dénommés, ci-après Groupe Infrabel ou Groupe, au 31 décembre 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 avril 2016. Infrabel SA est une Société Anonyme de droit public dont le siège social est situé Place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.267. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 4 mai 2015.

Infrabel est le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le Groupe est également actif dans le domaine de l'IT et des services de télécommunication.

Des informations concernant la structure du Groupe se trouvent dans la note 5.

# Note 2

## Résumé des principales règles d'évaluation

---

### 2.1 Base de préparation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Infrabel au 31 décembre 2015 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions d' 'International Financial Reporting Standards (IFRS)', à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l' 'IFRIC' (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles qu'adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 décembre 2015.

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle : les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée;
- des autres éléments bilanciaux à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS ainsi que de certaines immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe a opté pour l'application de l'évaluation de la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2013) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2015:

- IAS 19 (Amendement) '*Avantages du personnel – Contributions des membres du personnel*' (date d'entrée en vigueur 1 juillet 2014). La comptabilisation des cotisations des membres du personnel ou des tiers dans le cadre des régimes à prestations définies est simplifiée. Si les cotisations sont indépendantes du nombre d'années de services, celles-ci peuvent être comptabilisées en déduction du coût de pension au cours de la période où le service est rendu.
- Améliorations aux IFRS cycle 2010-2012, publiées en décembre 2013 (date d'entrée en vigueur le 1 juillet 2014), sont une série de petites améliorations aux normes existantes: IFRS 2 '*Païement fondé sur des actions*', IFRS 3 '*Regroupements d'entreprises*', IFRS 8

'Secteurs opérationnels', IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur', IAS 16 'Immobilisations corporelles', IAS 24 'Informations relatives aux parties liées', et IAS 38 'Immobilisations incorporelles'.

- Améliorations aux IFRS cycle 2011-2013, publiées en décembre 2013 (date d'entrée en vigueur le 1 juillet 2014), sont une série de petites améliorations aux normes existantes: IFRS 1 'Première application des normes internationales d'informations financières', IFRS 3 'Regroupement d'entreprises', IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur', IAS 40 'Immeubles de placement'.

- IFRIC 21 'Taxes prélevées par une autorité publique' (date d'entrée en vigueur le 17 juin 2014). Cette interprétation fournit des conseils sur la comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat, en application d'IAS 37 'Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels'.

Les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, applicables aux années comptables commençant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou après, n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe:

- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 (Amendement), 'Entités d'investissement - Application de l'exemption de consolidation' (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2016). Cet amendement clarifie quand les exemptions de consolidation pour les entités d'investissement peuvent être appliquées.

- IFRS 10 et IAS 28 (Amendement), 'Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises' (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2016). L'amendement résout une contradiction entre IFRS 10 et IAS 28. Les amendements clarifient que lors d'une vente ou d'un apport d'actifs à une coentreprise ou une entreprise associée, la manière de comptabiliser le profit ou la perte dépend du fait que les actifs constituent une entreprise (business) ou non selon IFRS 3, 'Regroupements d'entreprises'. Lorsque les actifs constituent une entreprise, le profit ou la perte est comptabilisé dans son entièreté. Dans le cas contraire, la quote-part maintenue par l'investisseur dans le profit ou la perte est éliminée.

- IFRS 11 (Amendement), 'Partenariats - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe' (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2016). Lorsqu'une entreprise acquiert une participation initiale ou additionnelle dans une activité conjointe et si celle-ci constitue une 'entreprise' telle que définie par IFRS 3, 'Regroupements d'entreprises', les principes décrits dans IFRS 3 'Regroupements d'entreprises' doivent être appliqués à la transaction. Le cas échéant, les notes explicatives relatives aux regroupements d'entreprises doivent également être préparées.

- IFRS 9 'Instruments financiers' (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2018). Cette norme remplacera IAS 39 'Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation'. IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilisation de pertes de valeur sur base des pertes «attendues», ainsi que des amendements limités à la classification et l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 contient aussi de nouvelles règles générales concernant la comptabilité de couverture qui alignent la comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques.

- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2018). Cette nouvelle norme remplacera les normes existantes IAS 18 'Produits des activités ordinaires' et IAS 11 'Contrats de construction', ainsi que quelques interprétations IFRIC qui y sont liées, comme IFRIC 13 'Programmes de fidélisation de la



*clientèle*. Cette norme introduit un nouveau modèle en cinq étapes pour la reconnaissance des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Le principe de base de cette norme est que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à représenter les transferts de biens ou de services promis aux clients, et ceci pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et de ces services. En outre, cette norme introduit des notes plus détaillées concernant les produits.

- IAS 1 (Amendement), *'Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir'* (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2016). L'amendement clarifie les règles en matière du principe de l'importance relative, de la présentation de l'état de la situation financière et de l'état du résultat global et en matière de l'ordre des notes explicatives aux états financiers.
- IAS 16 et IAS 38 (Amendement), *'Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables'* (date d'entrée en 1 janvier 2016). Cet amendement clarifie que la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ne peut pas être fondée sur le rythme des produits générés dans le temps. Pour les immobilisations incorporelles, une telle méthode d'amortissement n'est permise que lorsque certaines conditions limitées sont remplies.
- Améliorations aux IFRS cycle 2012 – 2014, publiées en septembre 2014 (date d'entrée en vigueur 1 janvier 2016), sont une série de petites améliorations aux normes existantes: IFRS 5 *'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées'*, IFRS 7 *'Instruments financiers: Informations à fournir'*, IAS 19 *'Avantages du personnel'* et IAS 34 *'Information financière intermédiaire'*.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes, amendements aux normes et interprétations sur les comptes du Groupe est actuellement en cours. Le Groupe ne prévoit pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

## 2.2 Consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Infrabel se composent des états financiers d'Infrabel SA de droit public, de ses filiales après élimination des soldes et transactions intragroupe et des participations du Groupe dans les entités associées et les coentreprises.

### 2.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges d'Infrabel SA de droit public et des filiales qu'elles contrôlent exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans

l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

Les transactions sous contrôle commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur (coût historique).

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes dans l'ensemble du Groupe.

### *2.2.2 Participations prises dans des entreprises associées*

Les participations prises dans des entreprises associées sont définies comme des entités au sein desquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion financière et opérationnelle mais n'ayant pas de contrôle ou de contrôle conjoint en tant que tel. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable commence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

### *2.2.3 Coentreprises (joint ventures)*

Les coentreprises sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint selon un accord contractuel. Un contrôle conjoint suppose que la gestion financière et opérationnelle soit menée avec le consentement unanime de toutes les parties qui partagent le contrôle. Le Groupe reprend sa participation dans des coentreprises à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint apparaît pour la première fois jusqu'à la date où celui-ci prend fin, et ce selon la méthode de mise en équivalence.

### *2.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères*

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### *2.2.5 Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe et sont présentées séparément dans le compte de résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe.

Le Groupe traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

## 2.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe sont exprimés dans la devise de fonctionnement des deux sociétés-mères, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

## 2.4 Goodwill

Le goodwill, créé suite à un regroupement d'entreprises, est repris en tant qu'actif dès le moment où le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est défini comme la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis. Si la différence est positive, la différence est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill, ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment s'il existe des indications de pertes de valeur. La comptabilisation des pertes de valeur est définie dans les autres principes comptables (voir '*Pertes de valeur*').

## 2.5 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe;
3. le Groupe a le contrôle de l'actif;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3)

comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultant ;

- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge	99 ans
Frais de développement ERP et autres logiciels à 10 ans	10 ans
Frais de développement autres logiciels à 5 ans	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciels acquis de tiers	5 ans
Licences	durée du contrat

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

## 2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains destinés à la vente, sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut:

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (infrastructure ferroviaire, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les terrains destinés à la vente sont évalués selon le modèle de réévaluation, donc à leur juste valeur à la date de la réévaluation moins les coûts de vente, diminuée des pertes de valeur éventuelles. La réévaluation est effectuée régulièrement pour que la valeur comptable ne devienne pas significativement différente de la valeur réelle à la date de clôture. Quand

ces terrains remplissent les critères d'IFRS 5 pour les « Actifs non-courants détenus en vue de la vente », ils sont classifiés dans cette rubrique.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes:

Catégories	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	10 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 30 ans
Installations d'infrastructure - matériel de signalisation	4 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 80 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	locomotives : 35 ans
Wagons	wagons : 40 ans wagons spéciaux: 20 à 40 ans
Transport routier	6 à 10 ans
Installations et équipements divers	5 à 50 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 5 ans
Aménagements	15 ans ou durée la plus courte entre durée du contrat ou durée d'utilité du composant

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

## 2.7 Contrats de location

### 2.7.1 Contrats de location pour lesquels le Groupe est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### 2.7.2 Contrats de location pour lesquels le Groupe est le bailleur

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple ont été présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. Le bien est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts.

### 2.7.3 Opérations de financement alternatif

Trois 'concession and concession back' transactions sont transférées du Groupe SNCB vers le Groupe Infrabel dans le cadre de la réforme de 2014. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière consolidé, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou des organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties de ces opérations.

## 2.8 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour:

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après:

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

## 2.9 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises

associées, sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

## 2.10 Pertes de valeur sur immobilisations

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre:

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe génèrerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ainsi que s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).



## 2.11 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les stocks à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

## 2.12 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance et les produits acquis en relation avec les créances commerciales et autres débiteurs sont aussi classés sous cette rubrique.

## 2.13 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net.

La juste valeur des instruments financiers est classée en 3 niveaux, conformément au paragraphe 72 de la norme IFRS 13. Les instruments financiers classés en niveau 1 sont les instruments financiers cotés dont la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tandis que les autres modèles basés sur des

données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la date de clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 et 82 de la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des produits dérivés (IRS, IRCS) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Groupe ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Cependant, certaines opérations sur produits dérivés, bien que constituant des couvertures du point de vue économique, ne répondent pas aux critères stricts de la norme IAS 39 pour appliquer les principes d'une comptabilité de couverture. En cas d'opérations de couverture au sens de l'IAS 39, des règles particulières s'appliquent visant à comptabiliser dans le résultat net du même exercice les effets des opérations de couverture et ceux des opérations couvertes. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture.

## 2.14 Autres actifs financiers

Les placements financiers sont, à l'exception des produits dérivés et des actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net, initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction.

Ils sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué:

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de trading et (b) les actifs que le Groupe a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale, dans la catégorie « à leur juste valeur avec impact sur le compte de résultats ». Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de trading, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le résultat net.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que le Groupe a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à l'état de la situation financière au poste créances commerciales et autres créances à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que le Groupe n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le résultat net.

La juste valeur des titres de participation est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des placements est évaluée en utilisant les données de marché, courbe des taux et spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres.

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les produits financiers acquis en relation avec les autres actifs financiers sont aussi classés sous cette rubrique.

## **2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

## **2.16 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente**

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas

échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

## 2.17 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants:

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

## 2.18 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments:

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

## 2.19 Dettes pour avantages au personnel

### 2.19.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

### 2.19.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type cotisations définies: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à

l'état de la situation financière ;

- type prestations définies: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type cotisations définies.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

### *2.19.3 Autres avantages à long terme*

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas dû dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

### *2.19.4 Indemnités de cessation d'emploi*

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

## 2.20 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque:

1. le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

## 2.21 Dettes financières

Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, pour les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette. Ultérieurement, les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

La juste valeur des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 et 82 de la norme IFRS 13.

## 2.22 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur:

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

## 2.23 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

## 2.24 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

## 2.25 Subsidés

Les subsidés d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital ».

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

## 2.26 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe doit payer à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés par leur actionnaire. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

## 2.27 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les revenus de location des immeubles de placement sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.



## 2.28 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

## 2.29 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

## 2.30 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

# Note 3

## Estimations comptables et jugements significatifs

---

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

### 3.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, comme la plus haute valeur de la juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, comme la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

### 3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Nous nous référons à la note 4.1.2 pour une analyse de la sensibilité.

### 3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres

hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe (voir informations complémentaires reprises dans la note 19).

Une analyse de sensibilité aux hypothèses principales est reprise dans la note 19.5.

### **3.4 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, des ouvrages d'art et des terrains.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe, de l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, du vieillissement technique et économique et des limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, nous nous référons à la note 8. Cependant, la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

### **3.5 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

# Note 4

## Gestion du capital et des risques financiers

---

Infrabel mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

### 4.1 Gestion des risques financiers

#### Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière (emprunts et leasings financiers), mais également les engagements hors bilan en matière de locations à long terme et les couvertures (instruments dérivés et placements) des risques d'intérêts, devises et liquidité.

#### Points principaux de la gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement requiert qu'il soit tenu compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie :

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré, dans la mesure du possible, à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme du Groupe doit être contractée pour au minimum 60% en instruments à taux fixe et pour au maximum 40% en instruments à taux flottant.
- La durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe est fixée à 5 ans minimum.
- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

#### Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) d'Infrabel et de ses filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du

périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

### Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché ('at arm's length'), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie après déduction des placements nécessaires auprès de filiales ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Group a recours à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées).

### Opérations sur produits dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change, en ligne avec la politique financière du Groupe.

### Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions dans la politique financière d'Infrabel.
- Toute transaction relative aux taux d'intérêt et taux de change doit être liée à une transaction commerciale sous-jacente.
- Lors de nouvelles couvertures, seules des références en EUR peuvent être utilisées comme taux d'intérêt de référence. Comme taux d'intérêt de référence pour le court terme, on ne peut utiliser des références autres qu'à court terme et de préférence l'Euribor 1Y pour autant que le surcoût y afférant (vis-à-vis de l'Euribor 1M, 3M et 6M) puisse être justifié.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.
- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.
- Le risque de crédit des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la clôture des CSA's ('Credit Support Annex').

#### 4.1.1 Risque de marché: risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Tous les risques de taux de change commerciaux doivent être couverts immédiatement par des contrats de change à terme dès une contrevaletur de 100.000,00 €.

Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats swaps. Nous référons à la note 30 pour une description des opérations de financement alternatif.

##### a. Instruments financiers par devise

	31/12/2015			
	Euro	USD	Autres	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Créances commerciales et autres créances	1.244.794.337,74	587.595,34	0,00	1.245.381.933,08
Instruments financiers dérivés	-227.724.086,07	253.940.232,26	0,00	26.216.146,19
Autres actifs financiers	125.294.276,34	452.567.138,99	0,00	577.861.415,33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174.625.200,77	1.646.006,60	33.496,28	176.304.703,65
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1.316.989.728,78</b>	<b>708.740.973,19</b>	<b>33.496,28</b>	<b>2.025.764.198,25</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes financières	2.441.955.444,30	835.542.633,13	0,00	3.277.498.077,43
Instruments financiers dérivés	303.101.104,10	-257.654.316,02	0,00	45.446.788,08
Dettes commerciales et autres dettes	1.368.424.111,26	422.280,81	235.722,19	1.369.082.114,26
<b>Total passifs financiers</b>	<b>4.113.480.659,66</b>	<b>578.310.597,92</b>	<b>235.722,19</b>	<b>4.692.026.979,77</b>
<b>Ecart de couverture</b>	<b>-2.796.490.930,88</b>	<b>130.430.375,27</b>	<b>-202.225,91</b>	<b>-2.666.262.781,52</b>

	31/12/2014			
	Euro	USD	Autres	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Créances commerciales et autres créances	1.320.790.249,04	517.248,94	0,00	1.321.307.497,98
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	155.172.712,98	361.740.721,23	0,00	516.913.434,21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	228.586.455,63	133.932,47	2.207,61	228.722.595,71
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1.704.549.417,65</b>	<b>362.391.902,64</b>	<b>2.207,61</b>	<b>2.066.943.527,90</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes financières	2.556.951.860,66	698.827.507,88	0,00	3.255.779.368,54
Instruments financiers dérivés	322.791.385,05	-219.490.568,17	0,00	103.300.816,87
Dettes commerciales et autres dettes	1.356.912.822,73	0,00	0,00	1.356.912.822,73
<b>Total passifs financiers</b>	<b>4.236.656.068,44</b>	<b>479.336.939,71</b>	<b>0,00</b>	<b>4.715.993.008,14</b>
<b>Ecart de couverture</b>	<b>-2.532.106.650,79</b>	<b>-116.945.037,07</b>	<b>2.207,61</b>	<b>-2.649.049.480,24</b>

#### b. Dérivés de change

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Le Groupe Infrabel a cependant fait le choix de ne pas appliquer le 'hedge accounting'. Les dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Nous nous référons à la note 12 - Instruments financiers dérivés.

#### c. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change des USD par rapport à l'EUR. Une augmentation des cours de change de l'USD avec 10% par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2015 a un impact négatif de 1.937.619,30€ sur le compte de résultat. Une diminution de 10% a un impact positif de 1.937.619,30€.

#### 4.1.2 Risque de marché: risque d'intérêt

##### a. Risque d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux de financement à l'origine (dettes et créances), hormis les dérivés conclus par la suite.

La partie de la dette totale qui est financée sur la base d'un taux d'intérêt flottant est soumise à un risque de taux d'intérêt.

	Valeur comptable 31/12/2015	Valeur comptable 31/12/2014
<b>Taux fixe</b>		
<b>Actifs financiers</b>	<b>1.113.998.039,07</b>	<b>1.336.450.430,27</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	668.537.078,52	979.129.192,50
Autres actifs financiers	445.460.960,55	357.321.237,77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
<b>Engagements financiers</b>	<b>2.550.767.528,25</b>	<b>2.712.659.476,98</b>
Dettes financières	2.540.446.603,82	2.573.784.087,28
Dettes commerciales et autres	10.320.924,43	138.875.389,70
<b>Total taux fixe</b>	<b>-1.436.769.489,18</b>	<b>-1.376.209.046,71</b>
<b>Taux variable</b>		
<b>Actifs financiers</b>	<b>301.911.703,65</b>	<b>373.872.595,71</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	9.877.000,00	0,00
Autres actifs financiers	115.730.000,00	145.150.000,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176.304.703,65	228.722.595,71
<b>Engagements financiers</b>	<b>918.156.233,31</b>	<b>1.035.861.614,25</b>
Dettes financières	567.685.121,80	676.334.363,48
Dettes commerciales et autres	350.471.111,51	359.527.250,77
<b>Total taux variable</b>	<b>-616.244.529,66</b>	<b>-661.989.018,54</b>
<b>Total</b>	<b>-2.053.014.018,84</b>	<b>-2.038.198.065,25</b>

Au 31 décembre 2015, environ 70% de la dette brute du Groupe était à taux fixe. Les excédents de trésorerie du Groupe sont investis en respectant les dispositions de la politique financière.



b. Analyse de sensibilité des charges financières

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) entraînerait une baisse de 3.851.300,00€ des charges financières du Groupe en 2015.

c. Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés avec l'option de la juste valeur via le résultat net, ainsi que les instruments dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité de la juste valeur a été établie sur base de la situation du Groupe à la date de clôture. Une augmentation de 1% entraîne une variation de la juste valeur positive de 51.152.579,35€ au 31 décembre 2015.

## 4.2 Risque de crédit

Le Groupe Infrabel est exposé au risque de crédit sur ses créances commerciales et financières.

En application de la politique financière, des liquidités devenant éventuellement disponibles sont placées auprès d'un certain nombre d'institutions financières à hauteur d'un montant maximal autorisé, qui est tributaire du rating de chaque contrepartie financière, et pour une période de 12 mois maximum. Les montants restants sont placés auprès de l'Agence de la Dette de l'État belge. Le risque de contrepartie s'en trouve réduit au minimum ; en outre, le rating de toutes les contreparties est actualisé toutes les deux semaines.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par une garantie en liquidités, ce qu'on appelle « collateral », réglée par les contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe, soit par la contrepartie, en cas d'annulation contre la valeur de marché actuelle de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties et par lequel le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Dans le cadre de la gestion normale de l'entreprise, Infrabel est théoriquement aussi exposée à des risques de crédit sur ses créances commerciales et financières. Le risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs est néanmoins faible, étant donné que ses principaux débiteurs sont l'État belge et les opérateurs ferroviaires.

Balance âgée des actifs financiers au 31 décembre 2015:

	Valeur nette	Non échus	0-1 mois	1-3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 2 ans	> 2 ans
Créances commerciales et autres créances	1.591.371.382,46	550.552.340,86	9.662.501,17	111.287.071,18	5.445.325,61	12.309.258,30	32.563.323,01	869.551.562,33
Instruments financiers dérivés	26.216.146,19	25.113.843,51	4.969.770,93	0,00	-2.568.823,94	0,00	0,00	-1.298.644,31
Autres actifs financiers	578.397.896,40	155.084.589,39	0,00	0,00	0,00	0,00	604.554,68	422.708.752,33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176.304.703,65	176.219.275,46	85.428,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2.372.290.128,70</b>	<b>906.970.049,22</b>	<b>14.717.700,29</b>	<b>111.287.071,18</b>	<b>2.876.501,67</b>	<b>12.309.258,30</b>	<b>33.167.877,69</b>	<b>1.290.961.670,35</b>

Balance âgée des actifs financiers au 31 décembre 2014:

	Valeur nette	Non échus	0-1 mois	1-3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 2 ans	> 2 ans
Créances commerciales et autres créances	1.549.940.593,47	478.652.316,59	20.949.701,47	8.214.540,23	1.356.487,66	14.617.945,01	91.436.497,83	934.713.104,68
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	517.240.017,75	326.583,54	0,00	0,00	0,00	0,00	587.860,04	516.325.574,17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	228.722.595,71	228.722.448,59	147,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2.295.903.206,93</b>	<b>707.701.348,72</b>	<b>20.949.848,59</b>	<b>8.214.540,23</b>	<b>1.356.487,66</b>	<b>14.617.945,01</b>	<b>92.024.357,87</b>	<b>1.451.038.678,85</b>

**Les titres et dépôts**, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2015, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	Nominal		31/12/2015	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Non courant	Courant	
<b>Autres actifs financiers</b>						
<b>AAA</b>	<b>42.221.887,50</b>	<b>0,00</b>	<b>33.957.563,97</b>	<b>2.407.977,72</b>	<b>0,00</b>	<b>78.587.429,19</b>
Financiers	42.221.887,50	0,00	33.957.563,97	2.407.977,72	0,00	78.587.429,19
<b>Aaa (*)</b>	<b>56.749.290,44</b>	<b>0,00</b>	<b>60.856.454,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117.605.744,73</b>
Financiers	56.749.290,44	0,00	60.856.454,29	0,00	0,00	117.605.744,73
<b>Aa3 (*)</b>	<b>32.450.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32.450.000,00</b>
Financiers	32.450.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32.450.000,00
<b>A+</b>	<b>42.611.837,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.447.331,02</b>	<b>587.595,34</b>	<b>46.646.764,18</b>
Financiers	42.611.837,82	0,00	0,00	3.447.331,02	587.595,34	46.646.764,18
<b>A</b>	<b>200.174.384,07</b>	<b>0,00</b>	<b>59.734.090,06</b>	<b>10.815.146,04</b>	<b>0,00</b>	<b>270.723.620,17</b>
Financiers	200.174.384,07	0,00	59.734.090,06	10.815.146,04	0,00	270.723.620,17
<b>A-</b>	<b>25.440.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25.440.000,00</b>
Financiers	25.440.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25.440.000,00
<b>NR</b>	<b>7.531.933,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7.531.933,44</b>
Actions et parts	534.342,21	0,00	0,00	0,00	0,00	534.342,21
Autres	6.997.591,23	0,00	0,00	0,00	0,00	6.997.591,23
<b>Total</b>	<b>407.179.333,27</b>	<b>0,00</b>	<b>154.548.108,32</b>	<b>16.670.454,78</b>	<b>587.595,34</b>	<b>578.985.491,71</b>

(\*) Moody's

**Les titres et dépôts**, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2014, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	Nominal		31/12/2014	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Non courant	Courant	
<b>Autres actifs financiers</b>						
<b>AAA</b>	<b>35.884.927,15</b>	<b>0,00</b>	<b>26.289.334,94</b>	<b>2.046.571,34</b>	<b>0,00</b>	<b>64.220.833,43</b>
Financiers	35.884.927,15	0,00	26.289.334,94	2.046.571,34	0,00	64.220.833,43
<b>Aaa (*)</b>	<b>74.049.424,57</b>	<b>0,00</b>	<b>49.934.729,50</b>	<b>2.919.642,34</b>	<b>517.248,94</b>	<b>127.421.045,35</b>
Financiers	74.049.424,57	0,00	49.934.729,50	2.919.642,34	517.248,94	127.421.045,35
<b>A</b>	<b>203.847.619,66</b>	<b>0,00</b>	<b>30.444.703,28</b>	<b>9.475.982,76</b>	<b>0,00</b>	<b>243.768.305,70</b>
Financiers	203.847.619,66	0,00	30.444.703,28	9.475.982,76	0,00	243.768.305,70
<b>A-</b>	<b>74.437.222,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74.437.222,23</b>
Financiers	74.437.222,23	0,00	0,00	0,00	0,00	74.437.222,23
<b>NR</b>	<b>7.909.859,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18.981,00</b>	<b>7.928.840,98</b>
Actions et parts	324.444,71	0,00	0,00	0,00	0,00	324.444,71
Autres	7.585.415,27	0,00	0,00	0,00	18.981,00	7.604.396,27
<b>Total</b>	<b>396.129.053,59</b>	<b>0,00</b>	<b>106.668.767,72</b>	<b>14.442.196,44</b>	<b>536.229,94</b>	<b>517.776.247,69</b>

(\*) Moody's

Les ratings de **trésorerie et équivalents de trésorerie** au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 sont comme suit (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2015						Total
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis			
	Non courant	Courant		Non courant	Courant		
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>176.304.703,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176.304.703,65</b>	
<b>A+</b>	<b>0,00</b>	<b>50.594.506,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50.594.506,73</b>	
Financiers	0,00	50.594.506,73	0,00	0,00	0,00	50.594.506,73	
<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>73.957.538,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73.957.538,62</b>	
Financiers	0,00	73.957.538,62	0,00	0,00	0,00	73.957.538,62	
<b>A-</b>	<b>0,00</b>	<b>51.652.835,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51.652.835,14</b>	
Financiers	0,00	51.652.835,14	0,00	0,00	0,00	51.652.835,14	
<b>NR</b>	<b>0,00</b>	<b>99.823,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99.823,16</b>	
Comptes à vue	0,00	99.823,16	0,00	0,00	0,00	99.823,16	

Rating	31/12/2014						Total
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis			
	Non courant	Courant		Non courant	Courant		
<b>Trésorerie et équivalents de trésore</b>	<b>0,00</b>	<b>228.722.595,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>228.722.595,71</b>	
<b>AA</b>	<b>0,00</b>	<b>16.706.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16.706.000,00</b>	
Etatiques	0,00	16.706.000,00	0,00	0,00	0,00	16.706.000,00	
<b>A+</b>	<b>0,00</b>	<b>51.775.381,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51.775.381,02</b>	
Financiers	0,00	51.775.381,02	0,00	0,00	0,00	51.775.381,02	
<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>106.193.894,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106.193.894,99</b>	
Financiers	0,00	106.193.894,99	0,00	0,00	0,00	106.193.894,99	
<b>A-</b>	<b>0,00</b>	<b>51.437.860,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51.437.860,57</b>	
Financiers	0,00	51.437.860,57	0,00	0,00	0,00	51.437.860,57	
<b>NR</b>	<b>0,00</b>	<b>2.609.459,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.609.459,13</b>	
Comptes à vue	0,00	2.607.580,51	0,00	0,00	0,00	2.607.580,51	
Espèces et chèques	0,00	1.878,62	0,00	0,00	0,00	1.878,62	

## Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe se répartissent dans les zones géographiques suivantes:

	31/12/2015	31/12/2014
Belgique	1.773.283.789,98	1.778.832.780,74
Eurozone	86.698.368,46	73.102.319,78
Autres Europe	361.639.824,48	318.876.486,39
Etats-Unis	150.644.549,86	124.501.403,01
Autres pays	23.595,92	380.363,86
<b>Total</b>	<b>2.372.290.128,70</b>	<b>2.295.693.353,78</b>

## Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette 31/12/2015
1	-6.404.546,74	6.500.000,00		95.453,26
2	-70.090.418,00	70.100.000,00		9.582,00
3	-3.419.683,00	4.410.000,00		990.317,00
4	-33.995.234,63	34.720.000,00		724.765,37
<b>Avec CSA</b>	<b>-113.909.882,37</b>	<b>115.730.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.820.117,63</b>
5	37.087.051,07			37.087.051,07
6	103.752.864,26			103.752.864,26
7	78.721.324,68			78.721.324,68
8	271.611.001,64			271.611.001,64
<b>Sans CSA</b>	<b>491.172.241,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491.172.241,65</b>
<b>Total</b>	<b>377.262.359,28</b>	<b>115.730.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>492.992.359,28</b>

Si la position nette du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés avec CSA est négative, l'institution financière court un risque de crédit sur Infrabel. Avec une position nette positive, Infrabel court un risque de crédit sur l'institution financière.

Comme exigé dans la politique financière, le Groupe a conclu des CSA's (Credit Support Annex) bilatéraux avec les contreparties des instruments financiers dérivés. Ces CSA's ont pour objet de réduire le risque de crédit mutuel. Suite à ces CSA's, le Groupe a versé des cautionnements aux contreparties dont les justes valeurs des instruments dérivés ont dépassé le seuil prévu. Les seuils sont définis dans le CSA par contrepartie et en fonction de leur qualité de crédit (rating).

Pour les contreparties avec lesquelles le Groupe n'a pas conclu de CSA's, il s'agit des instruments considérés juridiquement comme des instruments dérivés mais qui économiquement ont les caractéristiques d'un dépôt.

### 4.3 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie. Les placements et emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. La durée résiduelle pondérée de la dette à long terme est fixée à 5 ans minimum.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) des actifs et passifs financiers.

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature sont les suivants au 31 décembre 2015:

31/12/2015						
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actifs financiers</b>						
Créances commerciales et autres créances	1.591.371.382,46	1.591.371.382,46	689.256.497,12	32.563.323,01	145.217.860,91	724.333.701,42
Instruments financiers dérivés	26.216.146,19	26.216.146,19				26.216.146,19
Autres actifs financiers	578.397.896,40	747.100.864,10	1.995.606,81	3.991.213,62	5.986.820,42	735.127.223,25
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2.195.985.425,05</b>	<b>2.364.688.392,75</b>	<b>691.252.103,93</b>	<b>36.554.536,63</b>	<b>151.204.681,33</b>	<b>1.485.677.070,86</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes financières	3.253.784.174,56	4.511.476.334,05	122.474.581,68	540.192.699,13	396.745.409,97	3.452.063.643,27
Instruments financiers dérivés	75.377.018,03	75.377.018,03				75.377.018,03
Dettes commerciales et autres dettes	1.392.796.017,08	1.392.796.017,08	795.563.355,36	18.919.996,73	82.072.755,19	496.239.909,80
<b>Total passifs financiers</b>	<b>4.642.668.287,66</b>	<b>6.452.690.024,34</b>	<b>1.261.061.367,72</b>	<b>628.247.478,98</b>	<b>389.164.899,58</b>	<b>4.174.216.278,07</b>

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature sont les suivants au 31 décembre 2014:

31/12/2014						
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actifs financiers</b>						
Créances commerciales et autres créances	1.549.940.015,06	1.549.940.015,06	577.888.794,14	47.949.647,75	138.407.052,34	785.694.520,84
Autres actifs financiers	517.240.017,75	709.412.723,80	2.589.596,64	5.180.010,08	7.770.015,12	693.873.101,96
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1.135.012.685,37</b>	<b>1.135.373.162,55</b>	<b>624.571.577,83</b>	<b>19.826.897,52</b>	<b>30.921.058,38</b>	<b>460.053.628,82</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes financières	3.255.779.368,54	4.962.500.288,22	408.312.076,21	593.688.737,43	337.358.656,93	3.623.140.817,66
Instruments financiers dérivés	103.300.816,86	103.300.816,86				103.300.816,86
Dettes commerciales et autres dettes	1.386.888.919,12	1.386.888.919,26	852.749.291,51	34.558.741,55	51.806.242,65	447.774.643,56
<b>Total passifs financiers</b>	<b>2.057.857.893,81</b>	<b>2.997.798.412,98</b>	<b>903.764.407,58</b>	<b>130.530.360,98</b>	<b>167.521.809,24</b>	<b>1.795.981.835,18</b>

## 4.4 Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

- Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2015 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois		554.195.508,15	
Autres créances		955.488.302,69	
Instruments financiers dérivés		26.216.146,19	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1.535.899.957,03</b>	<b>0,00</b>

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dettes financières		3.227.536.667,75	
Instruments financiers dérivés		75.377.018,03	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>3.302.913.685,78</b>	<b>0,00</b>

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2014 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois		494.887.961,33	
Autres créances		933.479.223,49	
Instruments financiers dérivés		0,00	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1.428.367.184,82</b>	<b>0,00</b>

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dettes financières		3.171.474.546,26	
Instruments financiers dérivés		103.300.816,86	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>3.274.775.363,12</b>	<b>0,00</b>

Pour estimer la juste valeur des instruments financiers, les hypothèses et méthodes retenues sont:

- pour les participations dans des sociétés et les placements cotés en bourse : leur valeur de cotation;
- pour les participations dans des sociétés non cotées : estimation par référence à des transactions de ventes récentes de ces sociétés non cotées et, en l'absence de telles transactions, sur base de différentes techniques d'évaluation, comme l'actualisation des flux de trésorerie futurs et la méthode des multiples;
- pour les créances commerciales et les autres actifs circulants : juste valeur compte tenu de leur échéance;
- pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie : juste valeur compte tenu de leur échéance.



# Note 5

## Périmètre de consolidation

Les filiales en intégration globale du Groupe Infrabel se présentent comme suit :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2015	2014		
Infrabel	SA de droit public	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0869.763.267
Tuc Rail	SA	75,00%	75,00%	Bruxelles	BE0447.914.029
Chantier de Créosotage de Bruxelles	SA	51,00%	51,00%	Bruxelles	BE0428.821.954
Woodprotect Belgium	SA	99,89%	99,89%	Gand	BE0442.279.220
SPV 162	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0886.279.892
SPV Brussels Port	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0889.172.472
SPV Zwankendamme	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0888.985.105
Ixilio	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0476.975.427

En comparaison avec le 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation en 2015 pour les filiales en intégration globale est resté inchangé.

En date du 25 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Syntigo a décidé de changer son nom en 'Ixilio'.

Les sociétés mises en équivalence sont les suivantes:

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2015	2014		
Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	29,20%	Luxembourg	LU21840285
HR Rail	SA de droit public	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0403.265.325
AlphaCloud	SA	50,00%	50,00%	Malines	BE0830.343.457
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711

Suite à l'arrivée de nouveaux membres dans le Corridor North Sea – Mediterranean, le pourcentage de droit de vote diminue de 29,2% à 21,8%.

Au 31 mai 2015, Infrabel a procédé à l'achat des actions d'AlphaCloud qui étaient détenues par Syntigo. Cependant, cette opération n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation.

# Note 6

## Regroupements d'entreprises

---

Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprises dans le courant de l'année 2015.

En ce qui concerne les regroupements d'entreprises de 2014, nous nous référons aux pages 48 – 50 du rapport annuel consolidé de 2014.

# Note 7

## Immobilisations incorporelles

Les mutations dans les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2015 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2015	280.895.608,31	1.360.000.000,00	3.270.530,23	115.164.501,25	1.759.330.639,79
Acquisitions	16.615.290,10	0,00	409.744,10	0,00	17.025.034,20
Production immobilisée	26.574.094,36	0,00	0,00	0,00	26.574.094,36
Désaffectations	-10.013.725,39	0,00	-366.168,02	0,00	-10.379.893,41
Cessions	-326.109,57	0,00	0,00	0,00	-326.109,57
Transferts	-12.294.336,73	0,00	9.839.423,90	0,00	-2.454.912,83
Au 31 décembre 2015	301.450.821,08	1.360.000.000,00	13.153.530,21	115.164.501,25	1.789.768.852,54
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2015	-114.113.377,51	-137.373.737,39	-668.795,84	0,00	-252.155.910,74
Amortissements actés	-39.972.605,30	-13.737.373,74	-1.994.785,91	0,00	-55.704.764,95
Pertes de valeur	-905.954,54	0,00	0,00	0,00	-905.954,54
Désaffectations	10.013.725,39	0,00	366.168,02	0,00	10.379.893,41
Cessions	78.259,31	0,00	0,00	0,00	78.259,31
Transferts	8.323.430,83	0,00	-9.518.792,15	0,00	-1.195.361,32
Au 31 décembre 2015	-136.576.521,82	-151.111.111,13	-11.816.205,88	0,00	-299.503.838,83
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2015</b>	<b>164.874.299,26</b>	<b>1.208.888.888,87</b>	<b>1.337.324,33</b>	<b>115.164.501,25</b>	<b>1.490.265.013,71</b>

Les mutations dans les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2014	191.443.481,62	1.360.000.000,00	681.801,58	0,00	1.552.125.283,20
Changement à cause de la réforme 2014	49.093.086,52	0,00	5.310.200,49	115.164.501,25	169.567.788,26
Acquisitions	20.047.047,28	0,00	2.362.478,30	0,00	22.409.525,58
Production immobilisée	20.662.929,67	0,00	0,00	0,00	20.662.929,67
Désaffectations	-13.027,89	0,00	-2.706,92	0,00	-15.734,81
Transferts	-337.908,89	0,00	-5.081.243,22	0,00	-5.419.152,11
Au 31 décembre 2014	280.895.608,31	1.360.000.000,00	3.270.530,23	115.164.501,25	1.759.330.639,79
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations	Goodwill	Immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2014	-53.378.409,83	-123.636.363,65	-2.706,92	0,00	-177.017.480,40
Changement à cause de la réforme 2014	-23.040.936,91	0,00	-4.976.847,63	0,00	-28.017.784,54
Amortissements actés	-38.028.235,18	-13.737.373,74	-934.585,93	0,00	-52.700.194,85
Désaffectations	13.027,89	0,00	2.706,92	0,00	15.734,81
Transferts	321.176,52	0,00	5.242.637,72	0,00	5.563.814,24
Au 31 décembre 2014	-114.113.377,51	-137.373.737,39	-668.795,84	0,00	-252.155.910,74
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2014</b>	<b>166.782.230,80</b>	<b>1.222.626.262,61</b>	<b>2.601.734,39</b>	<b>115.164.501,25</b>	<b>1.507.174.729,05</b>

Le goodwill résulte de la réforme du Groupe SNCB au 1 janvier 2014 et reflète la différence entre la valeur de l'actif net repris selon les IFRS et selon les normes comptables belges. La valeur de l'actif net repris est de 115.164.501,25€ plus basse selon les IFRS que selon les normes comptables belges, principalement à cause d'une valeur plus élevée de la dette financière, vu qu'elle est évaluée à la valeur réelle en IFRS.

Les logiciels incluent des applications informatiques spécifiques telles que SAP.  
Le droit d'exploitation comprend le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, amortissable en 99 ans.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles dans le cadre de contrats de location-financement.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie.

# Note 8

## Immobilisations corporelles

### 8.1 Immobilisations corporelles

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>								
Au 1 janvier 2015	1.592.202.911,19	564.039.998,79	5.061.216.559,17	10.955.485.939,81	152.343.447,87	1.237.901.054,97	4.214.100.285,48	23.777.290.197,28
Acquisitions	1.290.156,51	5.253.041,47	40.038.394,52	172.010.151,13	5.799.480,52	18.521.054,58	427.473.230,58	670.385.509,31
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280.015.226,98	280.015.226,98
Désaffectations	0,00	-17.621.413,81	-1.031.215,49	-125.460.405,79	-2.428.190,85	-45.777.685,36	0,00	-192.318.911,30
Cessions	-272.521,25	-10.886.835,26	0,00	0,00	0,00	-43.950.022,91	-79.863,63	-55.189.243,05
Plus-values de réévaluation - réserves	-2.603,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2.603,52
Transferts	12.613.555,95	133.689.123,46	512.701.846,30	936.962.069,07	8.548.335,12	132.912.879,13	-1.675.015.268,62	62.412.540,41
Au 31 décembre 2015	1.605.831.498,88	674.473.914,65	5.612.925.584,50	11.938.997.754,22	164.263.072,66	1.299.607.280,41	3.246.493.610,79	24.542.592.716,11
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2015	0,00	-232.159.451,16	-661.673.637,19	-5.049.740.523,37	-78.588.967,99	-792.326.961,03		-6.814.489.540,74
Amortissements actés	0,00	-31.541.807,66	-66.500.598,53	-409.847.660,10	-7.031.673,64	-75.505.141,17		-590.426.881,10
Désaffectations	0,00	17.621.413,81	1.031.215,49	125.460.405,79	2.428.190,85	45.673.642,31		192.214.868,25
Cessions	0,00	9.063.582,42	0,00	0,00	0,00	30.424.750,02		39.488.332,44
Transferts	0,00	-10.562.611,74	-78.461,65	669.494,40	-191.831,42	-30.173.189,53		-40.336.599,94
Au 31 décembre 2015	0,00	-247.578.874,33	-727.221.481,88	-5.333.458.283,28	-83.384.282,20	-821.906.899,40		-7.213.549.821,09
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2015</b>	<b>1.605.831.498,88</b>	<b>426.895.040,32</b>	<b>4.885.704.102,62</b>	<b>6.605.539.470,94</b>	<b>80.878.790,46</b>	<b>477.700.381,01</b>	<b>3.246.493.610,79</b>	<b>17.329.042.895,02</b>

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>								
Au 1 janvier 2014	1.570.258.364,79	443.453.503,05	4.691.732.822,82	10.130.431.605,25	142.612.161,24	969.279.964,16	4.615.823.180,15	22.563.591.601,46
Changement à cause de la réforme 2014	146.927,53	25.718.079,80	0,00	281.379,80	1.156.295,40	193.802.163,00	140.593.834,88	361.698.680,41
Acquisitions	4.267.452,64	14.547.898,42	29.618.504,43	114.895.164,50	5.538.399,05	23.971.893,95	529.679.721,01	722.519.034,00
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353.854.968,39	353.854.968,39
Désaffectations	-7.434,28	-5.595.665,33	-2.325.704,17	-148.835.027,61	-39.137,72	-16.667.621,55	0,00	-173.470.590,66
Cessions	-1.253.549,17	0,00	0,00	0,00	0,00	-2.891.888,25	0,00	-4.145.437,42
Réévaluation impact réserves	3.362.377,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.362.377,45
Transferts	15.428.772,23	85.916.182,85	342.190.936,09	858.712.817,87	3.075.729,90	70.406.543,66	-1.425.851.418,95	-50.120.436,35
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	6.747.982,17	-11.786.389,74	0,00	0,00	0,00	-40.838.431,91	-1.242.331,92	-47.119.171,40
Transferts - à l'intérieur de la rubrique	11.010.733,11	97.702.572,59	342.190.936,09	858.712.817,87	3.075.729,90	111.244.975,57	-1.424.609.087,03	-671.321,90
Transferts - autres	-2.329.943,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2.329.943,05
Au 31 décembre 2014	1.592.202.911,19	564.039.998,79	5.061.216.559,17	10.955.485.939,81	152.343.447,87	1.237.901.054,97	4.214.100.285,48	23.777.290.197,28
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2014	0,00	-200.687.037,84	-611.001.082,02	-4.822.690.589,93	-71.376.915,42	-607.173.309,62		-6.312.928.934,83
Changement à cause de la réforme 2014	0,00	-16.138.834,42	0,00	-177.903,06	-501.061,34	-130.056.703,36		-146.874.502,18
Amortissements actés	0,00	-32.670.765,17	-52.924.709,55	-376.465.761,81	-6.654.258,88	-98.222.292,40		-566.937.787,81
Pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Désaffectations	0,00	5.595.665,33	2.325.704,17	148.835.027,61	39.137,72	16.643.637,44		173.439.172,27
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.844.364,79		2.844.364,79
Transferts	0,00	11.741.520,94	-73.549,79	758.703,82	-95.870,07	23.637.342,12		35.968.147,02
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	0,00	10.400.013,65	0,00	0,00	0,00	25.393.765,94		35.793.779,59
Transferts - à l'intérieur de la rubrique	0,00	1.341.507,29	-73.549,79	758.703,82	-95.870,07	-1.756.423,82		174.367,43
Transferts - autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Au 31 décembre 2014	0,00	-232.159.451,16	-661.673.637,19	-5.049.740.523,37	-78.588.967,99	-792.326.961,03		-6.814.489.540,74
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2014</b>	<b>1.592.202.911,19</b>	<b>331.880.547,63</b>	<b>4.399.542.921,98</b>	<b>5.905.745.416,44</b>	<b>73.754.479,88</b>	<b>445.574.093,94</b>	<b>4.214.100.285,48</b>	<b>16.962.800.656,54</b>

## 8.2 Pertes de valeur

Les tests de pertes de valeur des actifs sont effectués sur la base des 'cash generating units' (CGU) qui correspondent aux entités juridiques. Aucune perte de valeur a été enregistrée en 2015.

## 8.3 Immobilisations corporelles en location-financement

Le Groupe détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement au 31 décembre 2015:

<b>Valeur d'acquisition</b>		
	<b>Installations, machines et équipements</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	45.701.474,00	45.701.474,00
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	45.701.474,00	45.701.474,00
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>		
	<b>Installations, machines et équipements</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	-37.736.646,63	-37.736.646,63
Amortissements actés	-665.783,50	-665.783,50
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	-38.402.430,13	-38.402.430,13
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>7.299.043,87</b>	<b>7.299.043,87</b>

Le Groupe détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement au 31 décembre 2014:

<b>Valeur d'acquisition</b>		
	<b>Installations, machines et équipements</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	<b>39.650.960,33</b>	<b>39.650.960,33</b>
Changement à cause de la réforme 2014	6.050.513,67	6.050.513,67
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>45.701.474,00</b>	<b>45.701.474,00</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>		
	<b>Installations, machines et équipements</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	<b>-35.136.811,93</b>	<b>-35.136.811,93</b>
Changement à cause de la réforme 2014	-923.111,85	-923.111,85
Amortissements actés	-1.676.722,85	-1.676.722,85
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>-37.736.646,63</b>	<b>-37.736.646,63</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>7.964.827,37</b>	<b>7.964.827,37</b>



# Note 9

## Participations mises en équivalence

### 9.1 Participations mises en équivalence

	31/12/2015	31/12/2014
Participations dans les coentreprises	245.773,54	-31.632,20
Participations dans les entreprises associées	13.642.329,47	13.188.618,32
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>13.888.103,01</b>	<b>13.156.986,12</b>

### 9.2 Participations dans les coentreprises

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA d'entreprise
		2015	2014		
AlphaCloud	SA	50,00%	50,00%	Malines	BE0830.343.457
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	29,20%	Luxembourg	LU21840285

Les participations dans IV Infra/TUC RAIL et PortEyes sont dans le courant de l'année 2014 respectivement liquidées et vendues.

Les mutations des coentreprises sont les suivantes:

	2015	2014
<b>Valeur comptable nette au début de la période</b>	<b>-31.632,20</b>	<b>17.727,38</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	277.405,74	100.963,85
Autres modifications dans le périmètre	0,00	-150.323,43
<b>Valeur comptable nette à la fin de la période</b>	<b>245.773,54</b>	<b>-31.632,20</b>

Les chiffres-clés au 31 décembre 2015 des coentreprises se résument comme suit:

	AlphaCloud	Corridor Rhine-Alpine	Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	Total
Actifs non-courants	17.814.446,87	0,00	0,00	17.814.446,87
Actifs courants	2.837.661,07	0,00	1.512.626,53	4.350.287,60
<i>Dont</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	767.942,13	0,00	982.336,12	1.750.278,25
Passifs non courants	18.393.444,38	0,00	436.444,30	18.829.888,68
<i>Dont</i>				
Dettes financières	2.898.123,32	0,00	0,00	2.898.123,32
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	1.767.116,48	0,00	1.076.182,23	2.843.298,71
<i>Dont</i>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	676.499,67	0,00	0,00	676.499,67
Dettes financières	676.499,67	0,00	0,00	676.499,67
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>491.547,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491.547,08</b>
<b>Participations mises en équivalence</b>	<b>245.773,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245.773,54</b>
<b>Compte de résultats abrégé</b>				
Produits d'exploitation	5.001.010,08	565.088,40	1.226.088,62	6.792.187,10
Produits d'intérêts	19,35	0,00	1.569,58	1.588,93
Charges d'intérêts	-490.105,67	0,00	-326,70	-490.432,37
Amortissements et pertes de valeur	-1.370.643,15	0,00	0,00	-1.370.643,15
Impôts	-222.263,99	0,00	0,00	-222.263,99
<b>Résultat net</b>	<b>425.549,98</b>	<b>258.523,01</b>	<b>0,00</b>	<b>684.072,99</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat net</b>	<b>212.774,99</b>	<b>64.630,75</b>	<b>0,00</b>	<b>277.405,74</b>
Résultat non-réalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>425.549,98</b>	<b>258.523,01</b>	<b>0,00</b>	<b>684.072,99</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat non réalisé</b>	<b>212.774,99</b>	<b>64.630,75</b>	<b>0,00</b>	<b>277.405,74</b>

Les chiffres-clés au 31 décembre 2014 des coentreprises se résument comme suit:

	AlphaCloud	Corridor Rhine-Alpine	Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	IV Infra/Tuc Rail	PortEyes	Total
Actifs non-courants	19.076.014,98	0,00	0,00	0,00	0,00	19.076.014,98
Actifs courants	1.269.101,91	1.352.844,93	3.419.603,59	0,00	0,00	6.041.550,43
<i>Dont</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	232.084,47	1.189.914,00	3.042.647,91	0,00	0,00	4.464.646,38
Passifs non courants	18.605.045,98	268.333,00	3.068.531,21	0,00	0,00	21.941.910,19
<i>Dont</i>						
Dettes financières	2.820.196,55	0,00	0,00	0,00	0,00	2.820.196,55
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	1.674.073,81	1.343.034,95	351.072,38	0,00	0,00	3.368.181,14
<i>Dont</i>						
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	658.327,22	0,00	0,00	0,00	0,00	658.327,22
Dettes financières	658.327,22	0,00	0,00	0,00	0,00	658.327,22
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>65.997,10</b>	<b>-258.523,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-192.525,91</b>
<b>Participations mises en équivalence</b>	<b>32.998,55</b>	<b>-64.630,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31.632,20</b>
<b>Compte de résultats abrégé</b>						
Produits d'exploitation	4.715.991,77	1.130.000,00	966.241,55	1.456,00	0,00	6.813.689,32
Produits d'intérêts	0,00	0,00	6.100,91	0,00	0,00	6.100,91
Charges d'intérêts	-492.979,69	0,00	-289,80	0,00	0,00	-493.269,49
Amortissements et pertes de valeur	-1.337.370,39	0,00	0,00	0,00	0,00	-1.337.370,39
Impôts	-1.159,59	0,00	0,00	0,00	0,00	-1.159,59
<b>Résultat net</b>	<b>369.890,15</b>	<b>-258.523,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1.456,00</b>	<b>-39.792,95</b>	<b>73.030,19</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat net</b>	<b>184.945,08</b>	<b>-64.630,75</b>	<b>0,00</b>	<b>546,00</b>	<b>-19.896,48</b>	<b>100.963,85</b>
Résultat non-réalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>369.890,15</b>	<b>-258.523,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1.456,00</b>	<b>-39.792,95</b>	<b>73.030,19</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat non réalisé</b>	<b>184.945,08</b>	<b>-64.630,75</b>	<b>0,00</b>	<b>546,00</b>	<b>-19.896,48</b>	<b>100.963,85</b>

## 9.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA d'entreprise
		2015	2014		
HR Rail	SA de droit public	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0403.265.325

Les mutations des entreprises associées sont les suivantes:

	2015	2014
<b>Valeur comptable nette au début de la période</b>	<b>13.188.618,31</b>	<b>61.397,62</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-550.867,00	496.421,51
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	1.212.828,15	-2.327.991,97
Augmentation de capital	0,00	9.800.000,00
Modifications de périmètre à cause de la scission partielle	0,00	5.158.791,15
Dividendes	-208.250,00	
<b>Valeur comptable nette à la fin de la période</b>	<b>13.642.329,46</b>	<b>13.188.618,31</b>

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2015 se résument comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non-courants	50.106.100,26	15.955.477,30	66.061.577,56
Actifs courants	440.877.587,38	4.014.243,87	444.891.831,25
<i>Dont</i>			0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187.175.045,21	1.091.166,98	188.266.212,19
Passifs non courants	72.431.006,60	3.755.586,90	76.186.593,50
<i>Dont</i>			0,00
Dettes financières	0,00	3.755.586,90	3.755.586,90
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	401.816.791,23	5.356.428,89	407.173.220,12
<i>Dont</i>			0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	847.981,91	847.981,91
Dettes financières	5.237.827,89	847.981,91	6.085.809,80
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16.735.889,81</b>	<b>10.857.705,38</b>	<b>27.593.595,19</b>
<b>Participations mises en équivalence</b>	<b>8.322.053,84</b>	<b>5.320.275,64</b>	<b>13.642.329,47</b>
<b>Compte de résultats abrégé</b>			
Produits d'exploitation	2.083.106.693,57	7.512.288,44	2.090.618.982,01
Produits d'intérêts	220.198,79	131,34	220.330,13
Charges d'intérêts	-451.477,83	-206.966,89	-658.444,72
Amortissements et pertes de valeur	-8.338.426,05	0,00	-8.338.426,05
Impôts	-579.105,74	-183.158,66	-762.264,40
<b>Résultat net</b>	<b>-1.639.847,32</b>	<b>515.628,96</b>	<b>-1.124.218,36</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat net</b>	<b>-803.525,19</b>	<b>252.658,19</b>	<b>-550.867,00</b>
Résultat non-réalisé	2.475.159,48	0,00	2.475.159,48
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>835.312,16</b>	<b>515.628,96</b>	<b>1.350.941,12</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat non réalisé</b>	<b>1.212.828,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1.212.828,15</b>

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2014 se résument comme suit:

	Brussels Wood Renewable	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non-courants	0,00	55.542.648,44	22.620.967,76	78.163.616,20
Actifs courants	0,00	458.080.672,65	3.802.459,53	461.883.132,18
<i>Dont</i>				0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	140.578.556,63	748.440,43	141.326.997,06
Passifs non courants	0,00	83.845.395,70	4.603.568,81	88.448.964,51
<i>Dont</i>				0,00
Dettes financières	0,00	0,00	4.603.568,81	4.603.568,81
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	0,00	413.877.347,74	11.052.782,06	424.930.129,80
<i>Dont</i>				0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	824.564,24	824.564,24
Dettes financières	0,00	5.208.309,07	824.564,24	6.032.873,31
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>0,00</b>	<b>15.900.577,65</b>	<b>10.767.076,42</b>	<b>26.667.654,07</b>
<b>Participations mises en équivalence</b>	<b>0,00</b>	<b>7.912.750,88</b>	<b>5.275.867,45</b>	<b>13.188.618,32</b>
<b>Compte de résultats abrégé</b>				
Produits d'exploitation	0,00	2.130.372.765,97	5.530.867,96	2.135.903.633,93
Produits d'intérêts	175,52	330.885,79	766,99	331.828,30
Charges d'intérêts	-87,61	-907.055,28	-245.478,38	-1.152.621,27
Amortissements et pertes de valeur	0,00	-13.032.705,82	0,00	-13.032.705,82
Impôts	0,00	-12.573,37	-80.455,19	-93.028,56
<b>Résultat net</b>	<b>-7.945,02</b>	<b>589.343,76</b>	<b>425.746,01</b>	<b>1.007.144,75</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat net</b>	<b>-972,47</b>	<b>288.778,44</b>	<b>208.615,54</b>	<b>496.421,52</b>
Résultat non-réalisé	0,00	-4.751.004,03	0,00	-4.751.004,03
<b>Total du résultat réalisé et non-réalisé</b>	<b>-7.945,02</b>	<b>-4.161.660,27</b>	<b>425.746,01</b>	<b>-3.743.859,28</b>
<b>Quote-part du Groupe dans le résultat non réalisé</b>	<b>-972,47</b>	<b>288.778,44</b>	<b>208.615,54</b>	<b>496.421,52</b>

# Note 10

## Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances commerciales non-courantes et courantes et les autres débiteurs se présentent comme suit:

### Non courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales - valeur d'acquisition	0,00	0,00
Créances commerciales - réduction de valeur	0,00	0,00
<b>Créances commerciales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres créances - valeur d'acquisition	864.222.641,16	831.302.256,17
Autres créances - ajustement à la juste valeur	91.265.661,53	102.176.967,32
Autres créances - réduction de valeur	0,00	0,00
<b>Autres créances</b>	<b>955.488.302,69</b>	<b>933.479.223,49</b>
<b>Charges à reporter &amp; produits acquis</b>	<b>114.219.347,09</b>	<b>85.647.492,65</b>
<b>Créances commerciales et autres créances</b>	<b>1.069.707.649,78</b>	<b>1.019.126.716,14</b>

### Courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales	289.117.869,09	244.946.082,52
Créances commerciales - réduction de valeur	-15.039.845,19	-4.963.506,43
<b>Créances commerciales</b>	<b>274.078.023,90</b>	<b>239.982.576,09</b>
Autres créances	214.634.711,23	237.577.591,66
Autres créances - réduction de valeur	-15.468.790,59	-15.179.148,83
<b>Autres créances</b>	<b>199.165.920,64</b>	<b>222.398.442,83</b>
Créances relatives aux contrats de construction	37.078.368,30	52.092.822,09
Créances relatives aux contrats de construction - réduction de valeur	-5.738.426,20	-4.333.769,32
<b>Créances relatives aux contrats de construction</b>	<b>31.339.942,10</b>	<b>47.759.052,77</b>
<b>Charges à reporter &amp; produits acquis</b>	<b>17.079.846,14</b>	<b>20.673.227,23</b>
<b>Créances commerciales et autres créances</b>	<b>521.663.732,78</b>	<b>530.813.298,92</b>
<b>Total créances commerciales et autres créances</b>	<b>1.591.371.382,56</b>	<b>1.549.940.015,06</b>

Les autres créances commerciales non-courantes et courantes comprennent principalement au 31 décembre 2015:

- La créance sur l'Etat belge concernant le PPP Diabolo;
- Les créances sur l'Etat belge pour la réalisation de travaux d'infrastructure divers.

L'évolution des pertes de valeurs sur les créances commerciales et autres débiteurs peut être résumé comme suit:

<b>Non courantes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Pertes de valeur	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00
<b>Pertes de valeur sur créances commerciales et autres créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Courantes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Pertes de valeur	12.006.220,82	-2.669.356,39
Reprises de pertes de valeur	-236.311,34	1.273.370,96
<b>Pertes de valeur sur créances commerciales et autres créances</b>	<b>11.769.909,48</b>	<b>-1.395.985,43</b>

# Note 11

## Contrats de construction

Contrats de construction	Note	31/12/2015	31/12/2014
Créances relatives aux contrats de construction	10	31.339.942,10	47.759.052,77
Dettes pour les contrats de construction	23	23.049.358,18	22.642.912,74

	31/12/2015	31/12/2014
Balance d'ouverture	47.759.052,77	24.252.802,58
Cumul des: Changements dus à la réforme 2014	0,00	-2.111.271,32
Bénéfices/Pertes comptabilisés	-779.516,54	-5.247.544,94
Réductions/Pertes de valeur	-1.403.928,96	1.639.253,59
Facturations intermédiaires	-14.235.668,04	32.664.022,33
Transferts	2,87	-3.438.209,47
<b>Montant dû par clients pour les travaux des contrats de construction</b>	<b>31.339.942,10</b>	<b>47.759.052,77</b>
Dettes pour les contrats de construction	23.049.358,18	22.642.912,74
<b>Dettes pour les contrats de construction</b>	<b>23.049.358,18</b>	<b>22.642.912,74</b>

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction pour le compte de tiers doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

# Note 12

## Instruments financiers dérivés

---

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change et ce, conformément à la politique financière d'Infrabel.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la note 4 'Gestion du capital et des risques financiers'.

Dans les tableaux ci-dessous, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties:

- le nominal : différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture;
- l'ajustement à la juste valeur;
- les produits acquis et charges à imputer.



Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2015 est le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
	-1.298.644,31	25.113.843,51	2.400.946,99	26.216.146,19
Swaps de devises	-1.298.644,31	25.113.843,51	2.400.946,99	26.216.146,19
<b>Total partie non courante</b>	<b>-1.298.644,31</b>	<b>25.113.843,51</b>	<b>2.400.946,99</b>	<b>26.216.146,19</b>
Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
	43.602.697,10	-110.182.432,08	0,00	-66.579.734,98
Swaps de taux	43.602.697,10	-110.182.432,08	0,00	-66.579.734,98
<b>Autres instruments financiers dérivés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total partie non courante</b>	<b>43.602.697,10</b>	<b>-110.182.432,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-66.579.734,98</b>
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
	0,00	0,00	-8.751.278,87	-8.751.278,87
Swaps de taux	0,00	0,00	-8.751.278,87	-8.751.278,87
<b>Autres instruments financiers dérivés</b>	<b>0,00</b>	<b>-46.004,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-46.004,18</b>
Autres	0,00	-46.004,18	0,00	-46.004,18
<b>Total partie courante</b>	<b>0,00</b>	<b>-46.004,18</b>	<b>-8.751.278,87</b>	<b>-8.797.283,05</b>

Les autres instruments financiers dérivés concernent certains dérivés incorporés dans des contrats de prêt, notamment des options de prolongation des durées de ces contrats qui peuvent être exécutées par la contrepartie.

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2014 est le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
<b>Total partie non courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
	<b>24.618.748,11</b>	<b>-117.987.976,36</b>	<b>1.723.880,82</b>	<b>-91.645.347,43</b>
Swaps de taux d'intérêt	37.126.291,92	-113.366.779,82	0,00	-76.240.487,90
Swaps de devise	-12.507.543,81	-4.621.196,54	1.723.880,82	-15.404.859,53
<b>Total partie non courante</b>	<b>24.618.748,11</b>	<b>-117.987.976,36</b>	<b>1.723.880,82</b>	<b>-91.645.347,43</b>
<b>Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie</b>				
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10.184.194,18</b>	<b>-10.184.194,18</b>
Swaps de taux d'intérêt	0,00	0,00	-10.184.194,18	-10.184.194,18
<b>Autres instruments financiers dérivés</b>				
	<b>0,00</b>	<b>-1.471.275,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.471.275,25</b>
Autres	0,00	-1.471.275,25	0,00	-1.471.275,25
<b>Total partie courante</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.471.275,25</b>	<b>-10.184.194,18</b>	<b>-11.655.469,43</b>

# Note 13

## Autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2015 et 2014 pour les autres actifs financiers.

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Au 1 janvier</b>	<b>517.240.017,75</b>	<b>34.196,84</b>
Changement à cause de la réforme 2014	0,00	197.994.898,01
Acquisitions	5.187.840,69	153.102.131,41
Créances encaissées (et assimilées)	-587.824,04	28.555.952,33
Pertes de valeur	0,00	-8.179,87
Reprise des pertes de valeur	9.897,50	1.636.549,48
Ajustement de juste valeur	47.879.340,60	91.935.132,20
Transferts - autres	0,00	-500,00
Ecart de conversion	6.440.365,56	29.547.640,91
Produits acquis	2.228.258,34	14.442.196,44
<b>Au 31 décembre</b>	<b>578.397.896,40</b>	<b>517.240.017,75</b>

Les autres actifs financiers concernent entre autres:

- Dépôts et placements non-courants détenus pour couvrir certaines dettes non-courantes. Ces placements non-courants évoluent en fonction de la juste valeur des dettes concernées. Ils sont également soumis aux fluctuations des cours de change (EUR/USD).
- Une créance sur AlphaCloud SA de 6.995.452,40€;

# Note 14

## Stocks

La valeur comptable nette des stocks est comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	29.850,76	35.628,77
Fournitures	240.556.897,39	234.666.115,21
En-cours de production	6.456.553,75	3.494.693,88
Produits finis	4.504.314,13	4.249.350,22
Marchandises	1.405.202,22	1.184.046,83
<b>Stocks</b>	<b>252.952.818,25</b>	<b>243.629.834,91</b>

Le Groupe Infrabel a établi des procédures qui prennent en compte, par moyen de réductions de valeur, l'obsolescence des stocks qui n'ont pas connu de rotation pendant une certaine période de temps.

La valeur nette comptable des stocks se compose de 275.768.828,27€ (2014: 267.342.725,16€) de stocks sur lesquels des réductions de valeur de 22.816.010,02€ (2014: 23.712.890,25€) ont été appliquées.

L'impact sur le résultat net des réductions de valeur sur stocks est comme suit:

Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net	31/12/2015	31/12/2014
Pertes de valeur	0,00	8.816.340,62
Reprises de pertes de valeur	896.880,23	8.674.834,16
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>-896.880,23</b>	<b>141.506,46</b>

# Note 15

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme < 90 jours	0,00	16.706.000,00
Comptes bancaires	176.303.105,52	212.014.717,09
Autres équivalents de trésorerie	1.598,13	1.878,62
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>176.304.703,65</b>	<b>228.722.595,71</b>

Les dépôts à court terme varient entre 1 jour et 3 mois en fonction des besoins en trésorerie du Groupe et rapportent des intérêts.

Au 31 décembre 2015, il n'y avait plus de dépôt à terme à moins de 90 jours tandis qu'au 31 décembre 2014, un montant de 16.706.000,00€ était placé à l'Agence de la Dette.

Au 31 décembre 2015, le Groupe disposait de 1.000.000,00€ (2014: 1.000.000,00€) en lignes de crédit confirmées mais non tirées.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible est de 0,00€ (2014 : 0,00€).

L'exposition aux risques financiers est présentée dans la note 4.

# Note 16

## Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Fin 2014, il a été convenu de classer certaines immobilisations corporelles, concernant la branche d'activité B-Telecom d'Ixilio, comme détenues en vue de la vente, pour un montant de 18.425.666,32€.

En date du 5 juin 2015, Ixilio a signé un contrat avec Eurofiber SA concernant la vente de la branche d'activité B-Telecom. Le contrat de vente a été réalisé le 31 juillet avec le transfert vers Eurofiber de tous les actifs et risques liés à l'activité B-Telecom.

Les mutations dans les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente sont:

	2015	2014
<b>Au 1er janvier</b>	<b>18.425.666,32</b>	<b>7.836.929,48</b>
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	0,00	18.425.666,32
Transferts - immobilisations corporelles	0,00	-6.747.982,17
Ventes	-34.234.634,15	-1.088.947,31
Plusvalue après reprise dans la rubrique destiné à la vente	15.808.967,83	0,00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0,00</b>	<b>18.425.666,32</b>

# Note 17

## Capital et primes d'émission

L'évolution du nombre d'actions qui représentent le capital, se résume de la façon suivante:

	Total nombre d'actions	Nombre d'actions A	Nombre d'actions B
<b>Nombre d'actions au 1 janvier 2013</b>	<b>16.786.654</b>	<b>1.064.746</b>	<b>15.721.908</b>
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2013</b>	<b>16.786.654</b>	<b>1.064.746</b>	<b>15.721.908</b>
Split des actions au 1 janvier 2014	167.866.540	10.647.460	157.219.080
Emission d'actions suite à la scission partielle	42.433.200	42.059.950	373.250
Annulation des actions propres	-157.219.080		-157.219.080
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2014</b>	<b>53.080.660</b>	<b>52.707.410</b>	<b>373.250</b>
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2015</b>	<b>53.080.660</b>	<b>52.707.410</b>	<b>373.250</b>

Au 1 janvier 2013, la date de transition en IFRS pour le Groupe Infrabel, Infrabel avait émis en totalité 16.789.654 actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominal, dont 1.064.746 actions de catégorie A et 15.721.908 actions de catégorie B. Les actions catégorie A sont détenues par l'Etat, les actions de catégorie B sont détenues par des personnes autres que l'Etat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé, avec date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2014, de scinder les actions existantes par dix (10). Le capital est de ce fait représenté par 167.866.540 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, suite à la scission partielle, d'augmenter le capital par émission de 42.059.950 actions de catégorie A et 373.250 actions de catégorie B. Suite à la scission partielle, Infrabel est devenu propriétaire de 157.219.080 actions propres. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé d'une diminution de capital par annulation de ces actions propres.

Au 31 décembre 2015, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.600 actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de  $1/53.080.600^{\text{ième}}$  du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'évolution du capital et des primes d'émission est la suivante:

	Capital souscrit	Primes d'émission
<b>Au 1er janvier 2013</b>	<b>1.355.061.500,00</b>	<b>299.317.752,80</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1.355.061.500,00</b>	<b>299.317.752,80</b>
Incorporation de plus-values de réévaluation	1.164.744.061,45	0,00
Augmentation de capital par émission d'actions	1.675.064.517,69	0,00
Diminution de capital par annulation des actions propres	-3.550.132.014,36	0,00
Annulation art. 355 transfert capital vers subsides en capital	337.842.326,89	0,00
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>982.580.391,67</b>	<b>299.317.752,80</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>982.580.391,67</b>	<b>299.317.752,80</b>

Suite à la scission partielle et les assemblées générales extraordinaires du 19 décembre 2013 et du 21 mai 2014, les mouvements de capital suivants sont devenus effectifs:

- Incorporation de plus-values de réévaluation pour un montant de 1.164.744.061,45€ sans émission de nouvelles actions, mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes;
- Augmentation de capital de 1.675.064.517,69€ par émission de 42.433.200 actions comme compensation de l'actif net acquis dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Diminution de capital de 3.550.132.014,36€ par annulation des actions propres obtenue dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Annulation du transfert de capital vers subsides en capital dans le cadre de l'art. 355 de la Loi du 20 juillet 2006 pour un montant de 337.842.326,89€ suite à la réforme du Groupe SNCB.

A la fin de l'année comptable, Infrabel ne détient pas d'actions propres.



# Note 18

## Réserves consolidées

Les mutations dans les réserves consolidées se résument comme suit:

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Total
<b>Solde au 1 janvier 2014</b>	<b>62.470.997,59</b>	<b>-97.033.282,83</b>	<b>11.891.826,02</b>	<b>-22.670.459,22</b>
Résultat de l'année	0,00	-62.201.351,54	0,00	-62.201.351,54
Affectation du résultat Y-1		-45.324.803,61	45.324.803,61	0,00
Résultats non-réalisés	0,00	21.455.696,20	1.212.828,15	22.668.524,35
Réévaluation impact résultat	-157.445,10	157.445,10	0,00	0,00
Variation des plus-values de réévaluation	-2.603,52	0,00	1.565.859,34	1.563.255,82
Dividendes	0,00	0,00	-208.250,00	-208.250,00
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>62.310.948,97</b>	<b>-140.404.738,44</b>	<b>17.276.508,87</b>	<b>-60.817.280,60</b>

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Total
<b>Solde au 1 janvier 2014</b>	<b>1.227.603.644,60</b>	<b>38.210.189,85</b>	<b>8.638.218,40</b>	<b>1.274.452.052,85</b>
Résultat de l'année	0,00	-45.324.803,61	0,00	-45.324.803,61
Affectation du résultat Y-1		6.519.514,84	-6.519.514,84	0,00
Résultats non-réalisés	0,00	-35.489.476,61	-2.327.991,97	-37.817.468,58
Réévaluation impact résultat	-1.168.384,31	1.168.384,31	0,00	0,00
Variation du périmètre	779.798,75	0,00	1.495.441,38	2.275.240,13
Augmentation de capital	0,00	-55.094.634,37	3.589.291,81	-51.505.342,56
Incorporation de la plus-value de réévaluation	-1.164.744.061,45	0,00	0,00	-1.164.744.061,45
Dividendes	0,00	0,00	-6.076,00	-6.076,00
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>62.470.997,59</b>	<b>-90.010.825,58</b>	<b>4.869.368,77</b>	<b>-22.670.459,23</b>

# Note 19

## Dettes pour avantages au personnel

Suite à la restructuration du Groupe SNCB au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et à la constitution de HR Rail, les dettes pour avantages au personnel font partie des dettes IAS 19 du Groupe Infrabel. Le contrat entre HR Rail et Infrabel prévoit que HR Rail est l'employeur juridique du personnel, mais pas l'employeur économique. Ce contrat prévoit également que les dettes IAS 19 seront décentralisées et reprises dans le bilan du Groupe Infrabel.

### 19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre:</b>		
Avantages postérieurs à l'emploi	154.362.312,17	175.147.443,53
Autres avantages à long terme	77.162.109,89	65.331.053,17
Indemnités de cessation d'emploi	12.513.140,09	14.595.357,95
<b>Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière</b>	<b>244.037.562,15</b>	<b>255.073.854,65</b>
- dont courant	79.366.366,03	67.114.528,94
- dont non courant	164.671.196,12	187.959.325,71

### 19.2 Description des avantages au personnel

#### 19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

### *Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale*

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

### *Couverture hospitalisation*

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou aux agents statutaires pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales.

### *Prestations en cas d'accident du travail*

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre au Groupe a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et des rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.

### *Cotisation patronale au fonds syndical*

Dans le cadre de l'accord syndical 2003-2008 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

### *Plans de pension*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par le Groupe en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation du Groupe se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes (defined contribution plan).

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans le Groupe (defined contribution plan).

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

### *19.2.2 Autres avantages à long terme*

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

### *Primes d'ancienneté*

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

### *Jours de congé liés à l'âge*

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

### *Congé de disponibilité*

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité est versée aux agents concernés.

### *Jours de crédit*

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

### *19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi*

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes:

#### *Interruption de carrière à temps partiel*

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R., seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

#### *Système de temps partiel*

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R., seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

## 19.3 Dettes pour avantages au personnel

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
<b>Passif / (actif) net à l'état de la situation financière</b>								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	154.362.312,17	77.162.109,89	12.513.140,09	<b>244.037.562,15</b>	175.147.443,53	65.331.053,17	14.595.357,95	<b>255.073.854,65</b>
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>154.362.312,17</b>	<b>77.162.109,89</b>	<b>12.513.140,09</b>	<b>244.037.562,15</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	<i>154.362.312,17</i>	<i>77.162.109,89</i>	<i>12.513.140,09</i>	<i>244.037.562,15</i>	<i>175.147.443,53</i>	<i>65.331.053,17</i>	<i>14.595.357,95</i>	<i>255.073.854,65</i>
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont : Régimes non financés</i>	<i>154.362.312,17</i>	<i>77.162.109,89</i>	<i>12.513.140,09</i>	<i>244.037.562,15</i>	<i>175.147.443,53</i>	<i>65.331.053,17</i>	<i>14.595.357,95</i>	<i>255.073.854,65</i>
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit:

	31/12/2015				31/12/2014				
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	
<b>Charge enregistrée en résultat</b>									
Coût des services rendus	4.800.836,18	22.452.400,43	0,00	<b>27.253.236,61</b>	3.726.958,48	31.673.005,65	8.006,87	<b>35.407.971,00</b>	
Intérêt financier net (*)	2.541.053,88	158.328,72	93.528,60	<b>2.792.911,20</b>	4.300.285,68	157.842,00	295.935,12	<b>4.754.062,80</b>	
Ecart actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	0,00	6.181.309,50	-25.731,62	<b>6.155.577,88</b>	0,00	530.206,70	230.254,80	<b>760.461,50</b>	
Transferts	-51.882,37	5.565,12	-23.005,47	<b>-69.322,72</b>	37.499,97	-122.219,83	-127.580,01	<b>-212.299,87</b>	
<b>Charge totale enregistrée en résultat</b>	<b>7.290.007,69</b>	<b>28.797.603,77</b>	<b>44.791,51</b>	<b>36.132.402,97</b>	<b>8.064.744,13</b>	<b>32.238.834,52</b>	<b>406.616,78</b>	<b>40.710.195,43</b>	
<i>Dont :</i>									
<i>Comptabilisé en frais de services et biens divers</i>	<i>25</i>	<i>4.800.836,18</i>	<i>28.633.709,93</i>	<i>-25.731,62</i>	<i>33.408.814,49</i>	<i>3.726.958,48</i>	<i>32.203.212,35</i>	<i>238.261,67</i>	<i>36.168.432,50</i>
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	<i>27</i>	<i>2.541.053,88</i>	<i>158.328,72</i>	<i>93.528,60</i>	<i>2.792.911,20</i>	<i>4.300.285,68</i>	<i>157.842,00</i>	<i>295.935,12</i>	<i>4.754.062,80</i>
<b>Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-21.455.696,20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-21.455.696,20</b>	<b>35.489.476,61</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35.489.476,61</b>	

(\*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe en 2015 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 2.750.473,98€ (2014: 2.870.088,94€).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation:

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
<b>Valeur actuelle de l'obligation</b>								
<b>Au 1er janvier</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>	<b>0,00</b>	<b>44.741.999,99</b>	<b>960.012,23</b>	<b>45.702.012,22</b>
Coût des services rendus	4.800.836,18	22.452.400,43	0,00	27.253.236,61	3.726.958,48	31.673.005,65	8.006,87	35.407.971,00
Coût financier	2.541.053,88	158.328,72	93.528,60	2.792.911,20	4.300.285,68	157.842,00	295.935,12	4.754.062,80
Ecart actuariels de la période	-21.455.696,20	6.181.309,50	-25.731,62	-15.300.118,32	35.489.476,61	530.206,70	230.254,80	36.249.938,11
Prestations versées	-6.619.442,85	-16.966.547,05	-2.127.009,37	-25.712.999,27	-6.555.878,10	-23.935.910,46	-3.245.541,51	-33.737.330,07
Transferts	-51.882,37	5.565,12	-23.005,47	-69.322,72	37.499,97	-122.219,83	-127.580,01	-212.299,87
Réforme des Chemins de fer belges	0,00	0,00	0,00	0,00	138.149.100,89	12.286.129,12	16.474.270,45	166.909.500,46
<b>Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période</b>	<b>154.362.312,17</b>	<b>77.162.109,89</b>	<b>12.513.140,09</b>	<b>244.037.562,15</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante:

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
<b>Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période</b>								
Obligation relative au personnel actif	52.515.552,69	77.162.109,89	12.513.140,09	142.190.802,67	67.235.508,51	65.331.053,17	14.351.316,70	146.917.878,38
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants droit, ...)	101.846.759,48	0,00	0,00	101.846.759,48	107.911.935,02	0,00	244.041,25	108.155.976,27
<b>Total de l'obligation à la fin de la période</b>	<b>154.362.312,17</b>	<b>77.162.109,89</b>	<b>12.513.140,09</b>	<b>244.037.562,15</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime:

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>								
<b>Au 1er janvier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cotisations effectuées/ prestations versées par l'employeur	6.619.442,85	16.966.547,05	2.127.009,37	25.712.999,27	6.555.878,10	23.935.910,46	3.245.541,51	33.737.330,07
Prestations versées	-6.619.442,85	-16.966.547,05	-2.127.009,37	-25.712.999,27	-6.555.878,10	-23.935.910,46	-3.245.541,51	-33.737.330,07
<b>A la fin de la période</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation	Total
<b>Situation du régime</b>								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	175.147.443,53	65.331.053,17	14.595.357,95	255.073.854,65	0,00	44.741.999,99	960.012,23	45.702.012,22
<b>Total</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>	<b>0,00</b>	<b>44.741.999,99</b>	<b>960.012,23</b>	<b>45.702.012,22</b>
<b>Passif / (actif) net à l'état de la situation financière</b>								
<b>Au 1er janvier</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>	<b>0,00</b>	<b>44.741.999,99</b>	<b>960.012,23</b>	<b>45.702.012,22</b>
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	7.290.007,69	28.797.603,77	44.791,51	36.132.402,97	8.064.744,13	32.238.834,52	406.616,78	40.710.195,43
Ecarts actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-21.455.696,20	-	-	-21.455.696,20	35.489.476,61	-	-	35.489.476,61
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-6.619.442,85	-16.966.547,05	-2.127.009,37	-25.712.999,27	-6.555.878,10	-23.935.910,46	-3.245.541,51	-33.737.330,07
Réforme des Chemins de fer belges	0,00	0,00	0,00	0,00	138.149.100,89	12.286.129,12	16.474.270,45	166.909.500,46
<b>A la fin de la période</b>	<b>154.362.312,17</b>	<b>77.162.109,89</b>	<b>12.513.140,09</b>	<b>244.037.562,15</b>	<b>175.147.443,53</b>	<b>65.331.053,17</b>	<b>14.595.357,95</b>	<b>255.073.854,65</b>
<b>Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Pour l'année 2016, le Groupe estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 6,0 millions € (2014: 5,9 millions €) pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 16,8 millions € (2014: 24,0 millions €) (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 1,5 millions € (2014: 2,3 millions €) pour les indemnités de cessation d'emploi.

## 19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit:

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
<b>Ecarts actuariels de la période</b>								
Ecarts dus aux changements d'hypothèses financières	-21.205.378,98	-738.467,58	-444.855,18	-22.388.701,74	39.320.290,99	930.704,45	1.324.455,86	41.575.451,30
Ecarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	825.960,82	387.395,13	0,00	1.213.355,95	-369.357,72	13.296,33	0,00	-356.061,39
Ecarts d'expérience	-1.076.278,04	6.532.381,95	419.123,56	5.875.227,47	-3.461.456,66	-413.794,08	-1.094.201,06	-4.969.451,80
<b>Total des écarts actuariels</b>	<b>-21.455.696,20</b>	<b>6.181.309,50</b>	<b>-25.731,62</b>	<b>-15.300.118,32</b>	<b>35.489.476,61</b>	<b>530.206,70</b>	<b>230.254,80</b>	<b>36.249.938,11</b>

## 19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

### Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	2,28%	1,17% - 1,57%
Pour les autres avantages à long terme	0% - 1,85%	0% - 0,77%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0% - 1,24%	0,17% - 0,77%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source: Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

	31/12/2015	31/12/2014
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	15,99	15,38
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,88	9,41
Pour les indemnités de cessation d'emploi	7,58	6,81
<b>Duration totale moyenne pondérée</b>	<b>15,21</b>	<b>14,52</b>

(\*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	19,3	15,2
Femmes	21,7	10,1



## Analyse de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2015	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-11.576.490,20	12.581.331,86
Autres avantages à long terme	-311.433,49	330.225,21
Indemnités de cessation d'emploi	-463.933,64	477.658,84
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	5.323.035,20	-4.230.661,13
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	10.211.119,97	0,00

# Note 20

## Provisions

Les mouvements des provisions de l'année 2015 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Restructuration	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>26.503.484,76</b>	<b>35.136.211,73</b>	<b>1.778.398,01</b>	<b>817.588,71</b>	<b>64.235.683,21</b>
<u>Dont</u>					
Non courant	14.268.107,01	26.136.030,88	1.778.398,01	817.588,71	<b>43.000.124,61</b>
Courant	12.235.377,75	9.000.180,85	0,00	0,00	<b>21.235.558,60</b>
<u>Comptabilisé en résultats réalisés et non-réalisés:</u>					
Dotations de l'exercice	33.778.609,37	2.102.182,28	8.305.000,00	12.559.877,95	56.745.669,60
Utilisations de l'exercice (-)	-410.972,34	-690.329,00	-1.778.398,01	0,00	-2.879.699,35
Reprises de l'exercice (-)	-8.498.058,61	-1.929.988,21	0,00	-6.406,66	-10.434.453,48
Charges financières	68.893,40	105.745,07	0,00	0,00	174.638,47
Effet de changement de taux	1.104.360,18	-1.396.643,84	0,00	0,00	-292.283,66
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>52.546.316,76</b>	<b>33.327.178,03</b>	<b>8.305.000,00</b>	<b>13.371.060,00</b>	<b>107.549.554,79</b>
<u>Dont</u>					
Non courant	10.701.332,53	26.335.825,72	8.305.000,00	811.182,05	<b>46.153.340,30</b>
Courant	41.844.984,23	6.991.352,31	0,00	12.559.877,95	<b>61.396.214,49</b>

Le détail des provisions de l'année 2014 se synthétise comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du	Restructuration	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2014</b>	<b>16.347.701,67</b>	<b>38.066.873,25</b>	<b>16.730.070,32</b>	<b>852.003,99</b>	<b>71.996.649,23</b>
<u>Dont</u>					
Non courant	11.471.259,29	28.698.734,73	0,00	783.862,49	<b>40.953.856,51</b>
Courant	4.876.442,38	9.368.138,52	16.730.070,32	68.141,50	<b>31.042.792,72</b>
<u>Comptabilisé en résultats réalisés et non-réalisés:</u>					
Changement à cause de la réforme 2014	7.530.773,78	358.839,09	3.639.778,79	0,00	11.529.391,66
Dotations de l'exercice	4.804.008,85	861.550,56	0,00	53.014,50	5.718.573,91
Utilisations de l'exercice (-)	-1.259.553,20	-2.650.290,86	-18.591.451,10	-19.288,28	-22.520.583,44
Reprises de l'exercice (-)	-1.923.864,84	-2.529.356,28	0,00	-68.141,50	-4.521.362,62
Charges financières	137.896,62	646.802,12	0,00	0,00	784.698,74
Effet de changement de taux	866.521,88	381.793,85	0,00	0,00	1.248.315,73
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>26.503.484,76</b>	<b>35.136.211,73</b>	<b>1.778.398,01</b>	<b>817.588,71</b>	<b>64.235.683,21</b>
<u>Dont</u>					
Non courant	14.268.107,01	26.136.030,88	1.778.398,01	817.588,71	<b>43.000.124,61</b>
Courant	12.235.377,75	9.000.180,85	0,00	0,00	<b>21.235.558,60</b>

### Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources en raison de litiges juridiques, et dont la survenance est probable.

Les passifs éventuels qui représentent les litiges juridiques contre le Groupe pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible, sont renseignés à la note 29.

## Assainissement du sol

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer en ce qui concerne les obligations légales et implicites de dépollution des terrains.

## Restructuration

Ixilio a comptabilisé une provision pour restructuration de 8.305.000€ dans le cadre de la rationalisation de l'entreprise.

## Autres

Les autres provisions contiennent une provision pour litiges fiscaux. Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel 2013. Des provisions complémentaires ont été actées pour les années d'imposition 2014 et 2015.

# Note 21

## Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous nous référons à la note 4. Les termes et échéanciers de remboursement de dettes sont documentés à la note 4.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2015 se résument comme suit:

### Dettes financières non courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur	Total
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>204.087.725,80</b>	<b>1.317.656.060,67</b>	<b>0,00</b>	<b>666.078.712,19</b>	<b>361.916.883,28</b>	<b>2.549.739.381,94</b>	<b>20.204.260,22</b>	<b>316.978.656,01</b>	<b>2.886.922.298,17</b>
Nouvelles dettes	457.410,51	0,00	0,00	0,00	0,00	457.410,51			457.410,51
Remboursements	-33.740.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-33.740.000,00			-33.740.000,00
Intérêts capitalisés	0,00	355.889,74	0,00	0,00	20.010.596,13	20.366.485,87			20.366.485,87
Transferts - non courant à courant	234.992.274,20	0,00	0,00	-5.759.023,37	0,00	229.233.250,83			229.233.250,83
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.509.642,60	70.259.228,32	73.768.870,92
Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	43.100.705,52	43.100.705,52			43.100.705,52
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>405.797.410,51</b>	<b>1.318.011.950,41</b>	<b>0,00</b>	<b>660.319.688,82</b>	<b>425.028.184,93</b>	<b>2.809.157.234,67</b>	<b>23.713.902,82</b>	<b>387.237.884,33</b>	<b>3.220.109.021,82</b>

Le Groupe Infrabel a les dettes financières suivantes à long terme :

- Des emprunts obligataires non-convertibles dans le cadre du programme EMTN et des placements privés pour un montant de 1.318.011.950,41€;
- Des dettes financières auprès d'institutions de crédit pour un montant de 405.797.410,51,00 €;

- Dettes de location-financement, parmi lesquelles les obligations financières en ce qui concerne le PPP de la liaison du Liefkenshoek, pour un montant de 660.319.688,82€
- Les autres dettes financières pour un montant de 425.028.184,93€ parmi lesquelles les dettes en rapport aux contrats 'concession and concession back' sur certaines lignes TGV.

Pour les instruments financiers dérivés et les placements liés à ces dettes financières, nous nous référons aux notes 12 et 13.

La contrepartie de deux emprunts, classifiés comme emprunts bancaires, a levé l'option de prolongement de ces emprunts (respectivement 150 et 110 millions €) de sorte que la nouvelle date d'échéance pour ces deux emprunts est reportée au 25 juin 2017. De ce fait, ces emprunts ont été reclassifiés comme non-courants et transférés de dettes financières courantes à non-courantes.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2015 se ventilent comme suit:

#### Dettes financières courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur	Total
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>298.938.464,29</b>	<b>0,00</b>	<b>233,13</b>	<b>5.457.038,96</b>	<b>37.500.000,00</b>	<b>341.895.736,38</b>	<b>26.600.328,93</b>	<b>361.005,06</b>	<b>368.857.070,37</b>
Nouvelles dettes	122.589,49	0,00	0,00	0,00	0,00	122.589,49			122.589,49
Remboursements	-38.947.938,08	0,00	0,00	-5.457.038,96	-37.500.000,00	-81.904.977,04			-81.904.977,04
Transferts - non courant à courant	-234.992.274,20	0,00	0,00	5.759.023,37	0,00	-229.233.250,83			-229.233.250,83
Autres mouvements	0,00	0,00	-233,13	0,00	0,00	-233,13	-352.822,12	-99.321,18	-452.376,43
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>25.120.841,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5.759.023,37</b>	<b>0,00</b>	<b>30.879.864,87</b>	<b>26.247.506,81</b>	<b>261.683,88</b>	<b>57.389.055,56</b>

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2014 se résument comme suit:

**Dettes financières non courantes**

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur	Total
<b>Au 1er janvier 2014</b>	<b>56.190,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>667.457.050,07</b>	<b>13.710.084,31</b>	<b>681.223.324,47</b>	<b>1.375.991,73</b>	<b>0,00</b>	<b>682.599.316,20</b>
Changement à cause de la réforme 2014	477.970.000,00	1.117.313.972,31	0,00	4.056.346,32	288.889.214,87	1.888.229.533,50			1.888.229.533,50
Nouvelles dettes	0,00	200.000.000,00	0,00	31.029,15	0,00	200.031.029,15			200.031.029,15
Remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Augmentation capital par incorporation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Intérêts capitalisés	0,00	342.088,36	0,00	0,00	16.690.824,44	17.032.912,80			17.032.912,80
Transferts - non courant à courant	-298.938.464,29	0,00	0,00	-5.465.713,35	0,00	-304.404.177,64			-304.404.177,64
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Autres mouvements	25.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25.000.000,00	18.828.268,49	316.978.656,01	360.806.924,50
Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	42.626.759,66	42.626.759,66			42.626.759,66
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>204.087.725,80</b>	<b>1.317.656.060,67</b>	<b>0,00</b>	<b>666.078.712,19</b>	<b>361.916.883,28</b>	<b>2.549.739.381,94</b>	<b>20.204.260,22</b>	<b>316.978.656,01</b>	<b>2.886.922.298,17</b>

**Dettes financières courantes**

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur	Total
<b>Au 1er janvier 2014</b>	<b>145.278,91</b>	<b>0,00</b>	<b>394,34</b>	<b>4.869.846,51</b>	<b>12.040.461,74</b>	<b>17.055.981,50</b>	<b>9.943.271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26.999.252,50</b>
Changement à cause de la réforme 2014	39.070.000,00	200.000.000,00	0,00	0,00	-2.001.968,36	237.068.031,64			0,00
Nouvelles dettes	0,00	0,00	233,13	0,00	1.515.510.683,35	1.515.510.916,48			1.515.510.916,48
Remboursements	-14.215.278,91	-200.000.000,00	-394,34	-4.878.520,90	-1.488.049.176,73	-1.707.143.370,88			-1.707.143.370,88
Transferts - non courant à courant	298.938.464,29	0,00	0,00	5.465.713,35	0,00	304.404.177,64			304.404.177,64
Autres mouvements	-25.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25.000.000,00	16.657.057,93	361.005,06	-7.981.937,01
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>298.938.464,29</b>	<b>0,00</b>	<b>233,13</b>	<b>5.457.038,96</b>	<b>37.500.000,00</b>	<b>341.895.736,38</b>	<b>26.600.328,93</b>	<b>361.005,06</b>	<b>368.857.070,37</b>

Suite à la scission des dettes financières nettes consolidées dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, les dettes financières non-courantes reprises ci-dessous sont attribuées à Infrabel au 1 janvier 2014:

- Des emprunts obligataires non-convertibles dans le cadre du programme EMTN et des placements privés pour un montant de 1.117.313.972,13€;
- Des dettes financières auprès d'institutions de crédit pour un montant de 477.970.000,00 €;
- Autres dettes pour un montant de 288.889.214,87€ par rapport aux contrats 'concession and concession back' sur certaines lignes TGV.

Dans le courant de l'année 2014, dans le cadre du programme EMTN, 2 nouveaux emprunts obligataires non-convertibles ont été conclus pour la somme totale de 200.000.000,00€. Une institution de crédit a décidé de lever l'option de prolongement d'un emprunt existant pour un montant de 25.000.000,00€.

A cause de la scission partielle du Groupe SNCB, les dettes financières courantes ont augmenté suite à:

- Des emprunts obligataires non-convertibles dans le cadre du programme EMTN pour un montant de 200.000.000,00€. Dans le courant de l'année 2014, ces 2 emprunts ont été remboursés;
- Des dettes financières auprès d'institutions de crédit pour un montant de 39.070.000,00€.

Le Groupe a une dette de 37.500.000,00€ auprès de HR Rail au 31 décembre 2014 suite à un dépôt qu'il avait placé auprès du Groupe.

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 4.

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2015 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	0,00	40.925,33
			1 - 2 ans	58.318.964,20	58.318.964,20
			2 - 5 ans	87.478.446,31	87.478.446,31
<b>Total emprunts bancaires</b>				<b>145.797.410,51</b>	<b>145.838.335,84</b>
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		23.540.584,66
			> 5 ans	841.011.950,41	841.293.181,40
		Variable	< 1 an		2.615.261,87
			> 5 ans	477.000.000,00	477.000.000,00
<b>Total emprunts obligataires</b>			<b>1.318.011.950,41</b>	<b>1.344.449.027,93</b>	
Dettes de location-financement	EUR	Fixe	< 1 an	5.759.023,37	5.759.023,37
			1 - 2 ans	11.955.060,36	11.955.060,36
			2 - 5 ans	20.963.120,60	20.963.120,60
			> 5 ans	627.401.507,86	627.401.507,86
<b>Total dettes de location-financement</b>			<b>666.078.712,19</b>	<b>666.078.712,19</b>	
Autres dettes financiers	EUR	Variable	< 1 an	25.120.841,50	25.433.260,33
			1 - 2 ans	260.341.036,00	260.079.352,17
	USD		Fixe	> 5 ans	425.028.184,93
<b>Total autres dettes financières</b>			<b>710.490.062,43</b>	<b>1.121.132.001,42</b>	
<b>Total dettes financières</b>			<b>2.840.378.135,54</b>	<b>3.277.498.077,38</b>	

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2014 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	38.890.000,00	39.038.092,45
			1 - 2 ans	71.635.090,32	71.635.090,32
			2 - 5 ans	107.452.635,48	107.452.635,48
<b>Total emprunts bancaires</b>			<b>217.977.725,80</b>	<b>218.125.818,25</b>	
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		23.538.122,29
			> 5 ans	840.656.063,67	840.928.846,30
		Variable	< 1 an		2.650.443,60
			> 5 ans	477.000.000,00	477.000.000,00
<b>Total emprunts obligataires</b>			<b>1.317.656.063,67</b>	<b>1.344.117.412,19</b>	
Dettes de location-financement	EUR	Fixe	< 1 an	5.457.038,96	5.457.038,96
			1 - 2 ans	11.234.824,34	11.234.824,34
			2 - 5 ans	19.700.191,41	19.700.191,41
			> 5 ans	635.143.696,44	635.143.696,44
<b>Total dettes de location-financement</b>			<b>671.535.751,15</b>	<b>671.535.751,15</b>	
Autres dettes financiers	EUR	Variable	< 1 an	260.048.697,42	260.673.373,07
			1 - 2 ans	25.000.000,00	25.000.000,00
	USD		Fixe	< 1 an	37.500.000,00
		Fixe	> 5 ans	361.916.880,28	698.827.013,88
<b>Total autres dettes financières</b>			<b>684.465.577,70</b>	<b>1.022.000.386,95</b>	
<b>Total dettes financières</b>			<b>2.891.635.118,32</b>	<b>3.255.779.368,54</b>	



## Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes:

	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux futurs</b>				
Paiements minimaux futurs	5.759.023,37	32.918.180,96	627.401.507,86	666.078.712,19
Intérêts/charges futures d'intérêts sur contrats	39.955.351,82	189.215.337,10	666.965.746,66	896.136.435,58
<b>Total</b>	<b>45.714.375,19</b>	<b>222.133.518,06</b>	<b>1.294.367.254,52</b>	<b>1.562.215.147,77</b>

Les engagements en matière de loyers minimaux futurs, exigibles en vertu des contrats de location simples non-résiliables, sont repris à la note 31.

# Note 22

## Actifs / passifs d'impôts différés

---

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a pas acté de créances d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales récupérables et aux crédits d'impôts,  
Les latences fiscales actives au 31 décembre 2015 concernent des différences temporaires et s'élèvent à 6.440,40€ (2014: 40.353,26€).

# Note 23

## Dettes commerciales et autres dettes

### Non courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2015	31/12/2014
Dettes relatives aux contrats de construction	636.009,60	15.714.057,50
Autres dettes	574.908.120,47	535.772.333,54
<b>Dettes commerciales et autres dettes</b>	<b>575.544.130,07</b>	<b>551.486.391,04</b>

### Courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2015	31/12/2014
Dettes commerciales	595.338.971,12	619.584.027,89
Dettes commerciales liées aux contrats de construction	22.413.348,58	6.928.855,24
Impôts et autres taxes	21.658.003,21	15.631.693,06
Dettes sociales	11.555.873,30	14.344.403,34
Autres dettes	175.813.164,54	178.913.548,55
<b>Dettes commerciales et autres dettes</b>	<b>826.779.360,75</b>	<b>835.402.528,08</b>
<b>Total dettes commerciales et autres dettes</b>	<b>1.402.323.490,82</b>	<b>1.386.888.919,12</b>

Les autres dettes non courantes et courantes sont constituées comme suit:

- L'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo de la contribution annuelle de 9 millions € (indexable) pendant la durée du PPP;
- Les produits reportés liés aux redevances infrastructure facturées 2 mois à l'avance aux opérateurs ferroviaires (113,0 millions €);
- Les produits reportés liés aux créances sur l'Etat belge (90,4 millions €).

Les dettes commerciales sont libres d'intérêts et sont payées dans un délai de 30 jours à l'exception des dettes commerciales liées aux marchés de travaux. Les autres dettes sont également libres d'intérêts.

La gestion du risque de crédit est présentée à la note 4.

# Note 24

## Subsides

### 24.1 Subsides en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Au 1 janvier</b>	<b>14.712.682.122,89</b>	<b>14.172.583.119,88</b>
Changement à cause de la réforme 2014	0,00	97.103.479,31
Nouveaux subsides	989.814.863,00	1.028.296.824,12
Transferts - subsides envers le compte du résultat	-624.856.563,34	-585.301.300,84
Transferts - autres	48.587.797,85	0,00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>15.126.228.220,40</b>	<b>14.712.682.122,89</b>
Dont		
Non courant	14.613.950.343,56	14.220.212.755,74
Courant	512.277.876,84	492.469.367,15

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif du bilan et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

### 24.2 Subsides d'exploitation

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat réalisé sous la rubrique 'Produits d'exploitation avant subsides en capital'. Les subsides d'exploitation comprennent les allocations de base, allouées par l'Etat, ainsi que l'exonération partielle du précompte professionnel dans le cadre du plan de relance économique. Les subsides d'exploitation s'élèvent à 243.694.623,871 en 2015 (2014: 258.581.464,08€€).

### 24.3 Subsides d'intérêts

Les subsides d'intérêts obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières. L'impact des subsides d'intérêts sur les charges financières au 31 décembre 2015 s'élève à -45.570.611,10€ (2014: -47.657.883,81€).

# Note 25

## Produits et charges d'exploitation

### 25.1 Produits d'exploitation

#### 25.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2015	31/12/2014
Redevance infrastructure	688.458.643,76	676.953.090,26
Fourniture d'énergie	115.328.614,86	115.698.964,59
Prestations informatiques et télécommunication	62.114.219,76	97.092.434,59
Prestations d'études et d'assistance (hors ICT)	89.851.117,20	64.684.493,81
Gestion du patrimoine	2.009.757,24	2.040.159,28
Divers	19.039.956,88	56.250.796,34
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>976.802.309,70</b>	<b>1.012.719.938,87</b>

#### 25.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	19.446.655,65	9.540.136,56
Indemnités de dommages reçues de tiers	5.779.305,63	12.773.591,36
Produits d'exploitation divers	13.015.323,18	6.540.010,72
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>38.241.284,46</b>	<b>28.853.738,64</b>

### 25.2 Charges d'exploitation

#### 25.2.1 Services et biens divers

	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel	798.051.465,54	810.765.536,65
Fourniture d'énergie et autres fournitures	151.878.864,69	153.528.663,68
Entretien et réparations	114.200.489,00	108.990.333,03
Loyers et charges locatives	63.254.254,78	76.452.969,12
Frais liés à l'exploitation	18.965.574,48	16.929.523,32
Autres frais opérationnels	174.389.706,79	180.514.360,31
<b>Services et biens divers</b>	<b>1.320.740.355,28</b>	<b>1.347.181.386,11</b>

Les frais de personnel concernent les montants facturés par HR Rail pour la mise à disposition du personnel au Groupe ainsi que les charges, à l'exception des charges financières, liées aux provisions IAS 19.

En 2015, HR Rail a mis à disposition du Groupe un nombre moyen de 11.519 ETP (2014 : 12.234<sup>4</sup> ETP).

### 25.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques et charges	42.968.807,72	-19.810.048,15
Réductions de valeur	10.828.745,17	-1.567.070,65
Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.168.277,45	4.241.846,44
Autres charges d'exploitation	12.008.718,41	5.336.743,61
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>70.974.548,75</b>	<b>-11.798.528,75</b>

<sup>4</sup> Ce chiffre a été adapté en comparaison au rapport annuel consolidé de 2014 (12.052 ETP).

# Note 26

## Frais de personnel

### 26.1 Frais de personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires, rémunérations et autres avantages à court terme	54.177.823,83	54.495.957,74
Charges de sécurité sociale	15.701.079,83	15.521.641,62
Primes patronales pour assurances extra-légales	1.724.940,92	1.739.360,62
Autres frais de personnel	2.250.021,17	3.658.326,98
<b>Frais de personnel</b>	<b>73.853.865,75</b>	<b>75.415.286,96</b>

La diminution des frais de personnel en 2015 par rapport au 2014 est due à la restructuration d'Ixilio SA.

Comme le personnel complet d'Infrabel est mis à disposition par HR Rail à Infrabel, les charges liées au personnel d'Infrabel ne se trouvent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique *25.2.1 Services et biens divers*.

### 26.2 Effectif du personnel<sup>5</sup>

	31/12/2015	31/12/2014
Ouvriers	11	10
Employés	816	841
Autres	0	5
<b>Effectif moyen du personnel (en ETP)</b>	<b>826</b>	<b>856</b>
<b>Nombre moyen des intérimaires (en ETP)</b>	<b>13</b>	<b>18</b>

<sup>5</sup> Le nombre de membres du personnel en équivalent temps plein (ETP) a été adapté par rapport au rapport annuel consolidé 2014 (846).

# Note 27

## Produits et charges financiers

### 27.1 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'intérêt sur:		
Immobilisations financières	225.915,96	224.113,41
Actifs courants	29.731.018,43	25.251.132,84
Ajustement à la juste valeur	79.497.130,45	175.272.902,20
Plus-values sur réalisation d'actifs courants	455,65	2.980.777,53
Dividendes perçus	3.333,00	0,00
Gains de change	38.406,56	38.228,16
Ecarts de conversion	58.517.837,94	40.369.998,96
Autres produits financiers	659.037,47	570.001,77
<b>Produits financiers</b>	<b>168.673.135,46</b>	<b>244.707.154,87</b>

### 27.2 Charges financières

Charges financières	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'intérêt sur:		
Dettes financières	78.960.982,85	75.380.502,90
Provisions	174.638,47	519.690,47
Dettes pour avantages au personnel	2.792.911,20	4.754.062,80
Intérêts intercalaires activés	30.552,62	0,00
Ajustement à la juste valeur	78.872.746,84	288.800.552,30
Pertes de change	51.163,24	23.078,26
Ecarts de conversion	88.910.325,75	42.653.669,96
Autres charges financières	820.153,50	748.064,00
<b>Charges financières</b>	<b>250.613.474,47</b>	<b>412.879.620,69</b>

La forte diminution des produits financiers ainsi que des charges financières est principalement la conséquence des ajustements à la juste valeur plus faibles dû aux taux d'intérêt plus stables. Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des écarts de conversion découlant de l'appréciation du USD.



# Note 28

## Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat réalisé et non-réalisé avant impôts (et sans la part du Groupe dans les participations mises en équivalence) au taux d'imposition statutaire belge et les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat réalisé et non-réalisé au 31 décembre 2015 et 2014 au taux effectif d'imposition.

### 28.1 Taux effectif d'imposition

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	-40.570.928,05	-60.815.185,36
Impôts sur le résultat	4.402.064,96	1.311.400,04
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>-10,85%</b>	<b>-2,16%</b>

### 28.2 Réconciliation entre le taux effectif d'imposition et le taux d'imposition d'application

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Taux d'imposition d'application</b>	<b>33,99%</b>	<b>33,99%</b>
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	-40.570.928,05	-60.815.185,36
<b>Impôts sur le résultat (sur base du taux d'imposition d'application)</b>	<b>-13.790.058,44</b>	<b>-20.671.081,50</b>
Revenus d'Infrabel non taxables	18.146.883,96	18.674.408,28
Différences permanentes	81.095,35	48.909,59
Effet des dépenses non admises	835.898,11	818.234,81
Effet des déductions fiscales	-155.765,05	2.357.224,53
Vente des actions AlphaCloud	-873.203,10	0,00
Utilisation des pertes fiscales	-2.403.976,69	0,00
Correction pour provision de restructuration	2.822.869,50	0,00
Ajustements divers	-261.678,67	83.704,33
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>4.402.064,96</b>	<b>1.311.400,04</b>

Infrabel SA de droit public est exemptée des impôts sur le revenu (CIR art. 220 – art. 180).

### 28.3 Impôts sur les bénéfices compris dans le résultat réalisé et non-réalisé

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts sur la période imposable	-4.402.064,96	-1.311.400,04
Impôts différés	-33.912,86	40.165,50
<b>Total des impôts sur le résultat</b>	<b>-4.435.977,82</b>	<b>-1.271.234,54</b>

# Note 29

## Actifs et passifs éventuels

---

Les passifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2015 s'élèvent à 34.358.393,59€ (2014 : 260.000,00€). Ce montant représente les litiges juridiques intentés contre le Groupe Infrabel pour lesquels le Groupe estime la probabilité de sortie de ressources faible.

Les actifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2015 s'élèvent à 14.384.856,63€ (2014 : 0,00€).

# Note 30

## Opérations de financement alternatif

---

Dans le cadre de la réforme du SCNB Groupe, le Groupe a repris des opérations de location transfrontalières qui ont été conclues dans le passé (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust). Ces opérations, dites «Opérations de financement alternatif», sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. L'actif immobilisé sous-jacent concerne de l'infrastructure ferroviaire (lignes à haute vitesse).

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

Le Groupe Infrabel a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière. Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques « Autres actifs financiers » et « Dettes financières ».

Pour certaines transactions, le Groupe a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 12. L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 4.

En fonction du type de transaction, le Groupe a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- l'exercice de l'option d'achat;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe agira comme agent de vente pour l'actif;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

# Note 31

## Droits et engagements

---

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est de 906.553.222,50€ (2014 : 1.480.223.195,91€).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 341.298.060,51€ (2014 : 333.511.027,06€).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe pour le compte de tiers s'élèvent à 53.841.252,98€ (2014 : 57.106.690,38€).

Les lignes de crédit accordées par des tiers au Groupe sont de 29.778.307,00€ au 31 décembre 2015 (2014 : 33.018.092,11€).

Les garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe s'élèvent à 325.121.417,09€ (2014 : 119.831.257,96€) et concernent surtout des cautionnements pour des entrepreneurs.

Les garanties réelles constituées par le Groupe sur avoirs propres sont de 170.314.354,75€ au 31 décembre 2015 (2014 : 152.347.487,66€).

Les engagements en matière de loyers minimaux futurs, exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables, sont de 56,1 millions € au 31 décembre 2015 dont 11,0 millions € à un an au plus, 35,5 millions € à plus d'un an et 5 ans au plus, et 9,6 millions € à plus de 5 ans.

# Note 32

## Informations relatives aux parties liées

---

### 32.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 5.

### 32.2 Relations avec l'Etat

#### 32.2.1 Liens de participation

L'Etat belge est l'actionnaire ultime et principal d'Infrabel SA de droit public.

#### 32.2.2 Contrat de gestion

L'Etat a conclu avec Infrabel un contrat de gestion portant sur la période 1 janvier 2008 – 31 décembre 2012, de droit prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau contrat de gestion entre en vigueur.

Le Groupe Infrabel constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique dans son rôle de gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le contrat de gestion ne se limite pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin d'accomplir ces missions.

Pour permettre à Infrabel d'effectuer les missions de service public qui lui sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celui-ci reçoit des subsides de l'Etat fédéral, et dans une moindre mesure, des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certains projets spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 24 – Subsides.

### 32.2.3 Services aux administrations

Le Groupe fournit des services, en outre des services de télécommunication, des travaux d'infrastructure et d'entretien, à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs.

## 32.3 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction d'Infrabel SA de droit public sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe.

Le montant total des rémunérations brutes aux administrateurs et aux membres du Comité de Direction s'élevait à 1.219.065,52€ EUR en 2015 et à 1.298.771,95 EUR en 2014. Les administrateurs n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part d'Infrabel.

La rémunération des principaux dirigeants est seulement composée de salaires et d'avantages à court terme. En 2015 et 2014, il n'y a pas eu de paiement d'indemnité de cessation d'emploi, d'avantages postérieurs à l'emploi, ni d'avantages à long-terme.

Nous nous référons au chapitre Corporate governance et au rapport de rémunération dans le rapport annuel statutaire d'Infrabel pour plus d'informations concernant les administrateurs et les membres du Comité de Direction, les règles de fonctionnement et la politique de rémunération dans le Groupe.

# Note 33

## Honoraires du commissaire

---

Le Groupe Infrabel a pris en charge en 2015 un montant de 317.244,00€ (2014 : 319.143,67€) relatif à des missions d'attestation par les réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaires. Les frais relatifs à des missions de conseils fiscaux s'élevaient en 2015 à 30.645,00€ (2014 : 11.143,50). D'autres missions d'audit n'ont pas été attribuées aux commissaires en 2015 (2014 : 38.750,00€).

Ces honoraires sont détaillés comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Missions d'attestation	317.244,00	319.143,67
Missions de conseils fiscaux	30.645,00	11.143,50
Autre missions	-	38.750,00
<b>Honoraires du commissaire</b>	<b>347.889,00</b>	<b>369.037,17</b>



# Note 34

## Événements postérieurs à la clôture

---

### **Infrabel**

Le 29 janvier 2016, la Cour des Comptes a publié son rapport "Évaluation de la mise en œuvre des contrats de gestion conclus avec la SNCB, Infrabel et la SNCB-Holding". Cette évaluation a été effectuée en exécution de la résolution de la Chambre des Représentants et portait sur les points suivants:

- enquêter sur le respect des dispositions et sur la réalisation des objectifs de ces contrats de gestion;
- examiner si le financement fédéral des missions de service public a été entièrement et exclusivement affecté à la réalisation des objectifs fixés;
- vérifier comment le caractère obligatoire de la réalisation des contrats de gestion peut être renforcé;
- vérifier comment les processus d'audit interne peuvent encore être améliorés.

Infrabel a lu attentivement les constatations et les recommandations de la Cour des Comptes et formulé à l'intention de la Cour des Comptes une réponse qui a été jointe en annexe à l'évaluation.

Suite à l'attentat du 22 mars 2016 à l'Aéroport National, le trafic ferroviaire de et vers l'aéroport a été suspendu temporairement. Cette suspension a une influence limitée sur la redevance infrastructure d'Infrabel. Pour l'impact de cette suspension sur la concession Diabolo, nous nous référons au rapport annuel consolidé chapitre 1.5.

### **Ixilio**

Dans le courant du mois de mars 2016, Ixilio a reçu une citation de Nethys SA. Nethys SA demande un jugement sur le fond en annulation de la vente de la branche d'activité 'B-Telecom' à Eurofiber.

# Note 35

## Impact de la restructuration du Groupe SNCB

---

La loi du 30 août 2013 relative à la réforme des structures de la SNCB Holding, Infrabel et SNCB, mise à exécution par les Arrêtés Royaux du 07 novembre et du 11 décembre 2013, a entraîné une restructuration structurelle des activités ferroviaires en Belgique.

Le 1er janvier 2014, l'ancienne structure tricéphale du Groupe SNCB a cédé la place à une structure bicéphale articulée autour de deux entreprises publiques autonomes de droit public, à savoir une entreprise ferroviaire (SNCB) et un gestionnaire de l'infrastructure (Infrabel) dont l'État belge est directement actionnaire, flanquées d'une nouvelle filiale commune, HR Rail. HR Rail est une Société Anonyme de droit public qui est l'employeur légal du personnel des trois entités et dans laquelle l'État détient également une participation.

La réforme a été réalisée via trois grandes opérations qui toutes ont eu lieu le 1er janvier 2014 :

- Fusion de la SNCB-Holding et de la SNCB via une absorption de la SNCB par la SNCB-Holding. L'entité fusionnée a pris le nom de SNCB ;
- La cession d'activités, d'actifs et de passifs de la SNCB-Holding à Infrabel via une scission partielle ;
- La création de HR Rail SA de droit public.

### Fusion de la SNCB Holding et la SNCB

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels du Groupe Infrabel.

La **scission partielle** de la SNCB Holding à Infrabel concerne les actifs et passifs suivants:

- Le transfert de toutes les actions que la SNCB Holding détenait dans Infrabel. Les actions propres au sein d'Infrabel ont été annulées;
- Les actifs et passifs relatifs à certaines activités ICT, y compris la participation dans Syntigo SA;
- Les participations dans la SPV 162, la SPV Zwankendamme et la SPV Brussels Port;
- Les dettes financières et actifs financiers y relatifs qui sont directement attribuables à Infrabel et 45% du montant des dettes qui ne sont pas directement attribuables à la SNCB Holding, Infrabel ou à la SNCB;
- Les dettes relatives aux avantages au personnel qui ont été réparties entre les entités SCNB, Infrabel et HR Rail selon leur personnel respectif;
- Les provisions pour litiges juridiques et les créances relatives aux compagnies d'assurances.

Vu que la scission partielle a été faite selon les normes comptables belges, l'évaluation de ces actifs et passifs a été faite selon ces normes. Comme pour les comptes annuels consolidés les normes IFRS sont suivies, l'évaluation selon les normes IFRS de ces actifs et passifs, et notamment des instruments financiers, est différente de l'évaluation selon

BGAAP. L'actif net repris selon IFRS vaut 115.164.501,25€ de moins. Cette différence a été comptabilisée comme goodwill.

Dans le cadre de sa nouvelle orientation « *B2B* », comme visée par la loi du 30 août 2013, Infrabel a transféré un certain nombre d'actifs en relation avec l'information aux voyageurs et certains autres actifs liés aux activités « *B2C* » vers la SNCB. Les passifs liés à ces actifs, à savoir les subsides en capital, ont également été transférés.

Conformément à l'art. 70 de l'A.R. du 11 décembre 2013, Infrabel a aussi échangé des terrains, et d'éventuels bâtiments sur ces terrains, avec la SNCB afin d'harmoniser les patrimoines respectifs en fonction de l'objet de chaque entreprise.

Cette scission partielle a aussi amené des mouvements de capital importants. Infrabel a effectué une division d'actions par multiplication du nombre d'actions par 10. Elle a procédé à l'incorporation des plus-values de réévaluation dans le capital et à une augmentation de capital par émission d'actions. De plus, il y a eu l'annulation des actions propres et une annulation partielle des transferts du capital vers les subsides en capital dans le cadre de l'art. 355 de la Loi du 20 juillet 2006.

### **La création de HR Rail**

Le 20 décembre 2013, la Société Anonyme de droit privé 'HR Test' a été transformée en une Société Anonyme de droit public nommée HR Rail.

L'impact de la restructuration au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur l'état de la situation financière du Groupe Infrabel se présente comme suit:

	Groupe Infrabel	Entités ajoutées	Scission partielle	Ajustement juste valeur des instruments financiers	Transfert vers SNCB	Echange des terrains	Consolidation & éliminations réciproques	Groupe Infrabel
	31/12/2013	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014
Goodwill	0,00			115.164.501,25				115.164.501,25
Immobilisations incorporelles	1.375.107.802,80	1.905.419,00	24.480.083,21		-1.628.184,17			1.399.865.120,84
Immobilisations corporelles	16.266.071.203,15	35.366.144,00	53.898.095,50		-2.877.311,51	146.927,43	-5.836.619,48	16.346.768.439,09
Participations et créances sur participations	113.509,60	170.257,00	138.770.489,47				-131.338.043,37	7.716.212,70
Créances à plus d'un an	528.427.705,39		395.856.003,98				-1.489.597,60	922.794.111,77
Instruments financiers dérivés				55.052.783,81				55.052.783,81
<b>Actifs non-courants</b>	<b>18.169.720.220,94</b>	<b>37.441.820,00</b>	<b>613.004.672,16</b>	<b>170.217.285,06</b>	<b>-4.505.495,68</b>	<b>146.927,43</b>	<b>-138.664.260,45</b>	<b>18.847.361.169,46</b>
Stocks	225.148.378,39		7.508.525,99					232.656.904,38
Créances commerciales et autres débiteurs	606.856.945,21	156.855.439,61	-31.166.026,88				-22.965.991,17	709.580.366,77
Instruments financiers dérivés	0,00			14.733.635,52				14.733.635,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	270.938.038,84	38.203.532,44	205.304.598,35			211.911,56		514.658.081,19
<b>Actifs courants</b>	<b>1.102.943.362,44</b>	<b>195.058.972,05</b>	<b>181.647.097,46</b>	<b>14.733.635,52</b>	<b>0,00</b>	<b>211.911,56</b>	<b>-22.965.991,17</b>	<b>1.471.628.987,86</b>
<b>Actifs en vue de la vente</b>	<b>7.836.929,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7.836.929,48</b>
<b>Total actif</b>	<b>19.280.500.512,86</b>	<b>232.500.792,05</b>	<b>794.651.769,62</b>	<b>184.950.920,58</b>	<b>-4.505.495,68</b>	<b>358.838,99</b>	<b>-161.630.251,62</b>	<b>20.326.827.086,80</b>
Capitaux propres	1.355.061.500,00	11.426.878,00	-372.481.108,33				-11.426.878,00	982.580.391,67
Réserves	1.573.769.805,65	4.185.880,21	-1.291.622.059,23				-5.621.583,10	280.712.043,53
Intérêts minoritaires	3.527.484,38							3.527.484,38
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2.932.358.790,03</b>	<b>15.612.758,21</b>	<b>-1.664.103.167,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17.048.461,10</b>	<b>1.266.819.919,58</b>
Dettes pour avantages au personnel	6.798.933,57		166.909.500,46					173.708.434,03
Provisions	40.953.856,51	3.639.778,79	7.530.773,78			358.838,99		52.483.248,07
Dettes financières	682.599.316,20	113.878.179,52	1.914.259.558,09				-115.779.179,87	2.594.957.873,94
Instruments financiers dérivés	0,00		71.783.363,20	184.074.780,87				255.858.144,07
Autres dettes	528.403.390,85		26.516.253,53					554.919.644,38
Subsides en capital	13.733.983.130,11		97.103.479,13		-4.505.495,68			13.826.581.113,56
<b>Passifs non courants</b>	<b>14.992.738.627,24</b>	<b>117.517.958,31</b>	<b>2.284.102.928,19</b>	<b>184.074.780,87</b>	<b>-4.505.495,68</b>	<b>358.838,99</b>	<b>-115.779.179,87</b>	<b>17.458.508.458,05</b>
Dettes pour avantages au personnel	38.903.078,65							38.903.078,65
Provisions	31.042.792,72							31.042.792,72
Dettes financières	26.999.252,50	4.723.354,64	237.068.030,88					268.790.638,02
Instruments financiers dérivés	0,00			876.139,71				876.139,71
Dettes commerciales	668.977.006,42	36.598.532,14	-100.228.194,62				-22.926.075,15	582.421.268,79
Subsides en capital	438.599.989,77							438.599.989,77
Autres dettes	150.880.975,53	58.048.188,75	37.812.172,73				-5.876.535,50	240.864.801,51
<b>Passifs courants</b>	<b>1.355.403.095,59</b>	<b>99.370.075,53</b>	<b>174.652.008,99</b>	<b>876.139,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28.802.610,65</b>	<b>1.601.498.709,17</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>19.280.500.512,86</b>	<b>232.500.792,05</b>	<b>794.651.769,62</b>	<b>184.950.920,58</b>	<b>-4.505.495,68</b>	<b>358.838,99</b>	<b>-161.630.251,62</b>	<b>20.326.827.086,80</b>



# Rapport des réviseurs d'entreprises

**GROUPE INFRABEL**

INFRABEL SA DE DROIT PUBLIC  
Place Marcel Broodthaers 2  
1060 SAINT-GILLES  
RPM: BE 0869.763.267

**Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des Commissaires (ci-après « le Collège des Commissaires ») à l'assemblée générale de la société Infrabel SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes.

**Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Infrabel SA de Droit Public pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à EUR 21.458.445.399 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net négatif de l'exercice de EUR 61.793.144.

**Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.



---

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA | burgerlijke vennootschap met handelsvorm  
Tel +32 (0)2 242 11 40 | Fax +32 (0)2 242 03 45 | [brussel@be.gt.com](mailto:brussel@be.gt.com) | [www.grantthornton.be](http://www.grantthornton.be)  
Metrologielaan 10, bus 15 | 1130 Brussel  
BTW BE 0439 814 826 | RPR Antwerpen

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Société Civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée  
Avenue Marcel Thiry 77 b. 4 – B 1200 Bruxelles  
Tel. : + 32 (0)2 779 02 02 – Fax: + 32 (2) 779 03 33 – [www.mazars.be](http://www.mazars.be) – [www.mazars.com](http://www.mazars.com)  
TVA : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles

## Responsabilité du Collège des Commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société Infrabel SA de Droit Public au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

## Autres points

1. Nous attirons l'attention
  - a. sur les estimations comptables et les matières à jugement contenues dans les comptes, notamment les provisions pour environnement (pollution des sols et assainissement), provisions pour litiges juridiques, plus-values de réévaluation, valorisation des instruments financiers et valorisation des engagements relatifs au personnel, et
  - b. sur le rapport de gestion consolidé (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*) dans lequel le Conseil d'administration décrit les droits et engagements futurs qui découlent pour la société du PPP Diabolo.

Ces estimations comptables et matières à jugement comprennent nécessairement des éléments inhérents d'incertitude.



2. Dans le rapport de gestion consolidé (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*), le Conseil d'administration fait référence aux conséquences d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, Infrabel a entrepris une action visant, en application du contrat de gestion, à compenser les effets de ce contrôle via une dotation d'exploitation augmentée. La suite qui a été donnée à cette action n'est pas encore connue. A côté de la prise en charge de la contribution payée pour l'exercice 2013 à concurrence de 7,9 millions EUR, Infrabel a comptabilisé, par mesure de prudence, une provision de 12,5 millions EUR pour les exercices 2014 et 2015.
  
3. Le groupe a entrepris des démarches pour mettre en place une politique de gestion de fraude. L'ensemble des risques doivent encore être cartographiés davantage, et il doit être examiné dans quelle mesure les procédures existantes sont adaptées pour maîtriser les risques de fraude.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

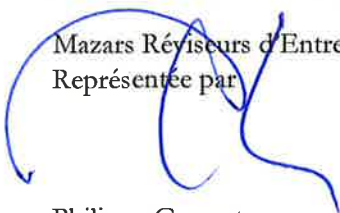
### **Autres points**

1. Nous attirons l'attention sur le fait que, en raison de la convention de services conclue avec HR Rail, l'organisation administrative et le contrôle interne de la société sur l'administration du personnel sont développés de manière limitée.

Bruxelles, le 2 mai 2016


Le Collège des Commissaires

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Représentée par



Philippe Gossart  
Associé

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Représentée par



Ria Verheyen  
Associé